

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mardi 6 mai 2003, à 17 h

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sacha Ding, M^{me} Fatiha Eberle, MM. André Fischer, Jean-Marc Guscetti, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. François Harmann, François Henry, M^{mes} Vanessa Ischi Kaplan, Annina Pfund, Marie Vanek et M. Christian Zaugg.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 24 avril 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 mai, mercredi 7 mai et lundi 12 mai 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Lors d'une de ses précédentes séances, le Conseil municipal a voté la motion M-350 demandant au Conseil administratif d'organiser l'accueil des manifestants altermondialistes opposés à la conférence du G8 qui se tiendra à Evian pendant le week-end de l'Ascension, soit dès le dimanche 1^{er} juin 2003. D'entente avec mes collègues du Conseil administratif, j'ai donc immédiatement formé un groupe de travail réunissant les responsables des divers départements et services municipaux concernés. Le Conseil administratif a désigné comme coordinateur M. Francis Le Comte, retraité du Service d'incendie et de secours. Plusieurs réunions regroupant différents services de la Ville de Genève ont d'ores et déjà eu lieu et des sous-groupes de travail ont été constitués.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux donc vous renseigner aujourd'hui quant à l'organisation prévue pour l'accueil des manifestants dès le 29 mai. Les sites choisis par la Ville de Genève pour leur installation sont les centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde. Nous sommes en train d'organiser l'aménagement de ces sites avec d'immenses tentes qui seront louées. Des arrivées d'eau sont nécessaires pour lesquelles nous avons contacté les Services industriels. Nous avons réservé une centaine de roulottes sanitaires pour les sites d'hébergement et les différents endroits où se déroulera la manifestation. Un certain nombre de lavabos ont aussi été réservés. Des citernes de récupération d'eau sont prévues pour la préservation du sol, car ces lieux sont situés dans un endroit très sensible quant à la réalimentation de la nappe phréatique.

Tout cela est donc en voie de concrétisation, en collaboration avec les différents services de la Ville de Genève, et notamment du Service des sports. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous cache pas l'une de nos inquiétudes: il ne nous est pas possible d'estimer par avance l'ampleur des dégâts sur les terrains des sites du Bout-du-Monde et de Vessy. J'ai bon espoir que ces dégâts ne seront pas importants; toutefois, ces terrains devront être prêts pour la fin du mois d'août, début de la saison de football, ce qui nécessitera éventuellement une remise en état durant l'été. Au cas où il y aurait des dégâts, je vous présenterai une demande de crédit à ce sujet.

Par ailleurs, les pompiers professionnels des trois casernes seront mobilisés pendant cinq jours, 24 heures sur 24, et les pompiers volontaires ont reçu une lettre leur demandant d'être prêts à intervenir en cas de problème. J'ai également mobilisé les personnes astreintes à la protection civile, qui sont environ 350. Nous sommes en négociation avec les Transports publics genevois pour organiser un service de navettes depuis la gare Cornavin, pour les manifestants qui arriveraient à Genève avant le 1^{er} juin. Un certain nombre de manifestants séjourneront en effet à Genève quelques jours avant la manifestation. J'ai omis de vous dire

que, sur les sites de Vessy et du Bout-du-Monde, nous pourrions accueillir entre 20 000 et 30 000 manifestants. C'est le chiffre sur lequel nous nous basons pour tous les travaux d'aménagement.

Nous avons également pensé au ravitaillement des manifestants et nous sommes en négociation avec des vendeurs qui viendront avec des semi-remorques de boissons et de nourriture. Voilà ce que je voulais vous dire concernant les sites d'accueil des altermondialistes. Nous avons en outre réservé les salles communales de la rive gauche. Nous avons encore examiné la possibilité de réserver des salles de gymnastique sur la rive gauche, au cas où se produirait un afflux supplémentaire de manifestants, ou si des familles souhaitaient un peu plus d'aisance. Pour ceux qui seront présents avant la manifestation, nous prévoyons une animation des sites en collaboration avec les maisons de quartier. Ainsi, il y aura une scène au Bout-du-Monde. Quant à moi, je continue mon travail avec les groupes et sous-groupes de travail.

Je tiens à vous dire que les collaborateurs des divers services se sont largement engagés et je les en remercie vivement. Tout le monde joue le jeu, y compris le Service des espaces verts et de l'environnement, qui assurera la protection des plates-bandes au départ de la manifestation, c'est-à-dire au Jardin anglais, au bout du pont du Mont-Blanc. Je souhaitais vous dire ce soir, soit le 6 mai 2003, que les préparatifs pour la fin du mois vont bon train. Si vous voulez en savoir plus, je vous fournirai encore un rapport dans quelque temps.

Enfin, nous avons édicté à l'intention des manifestants une sorte de charte de bienvenue à Genève, qui sera traduite dans cinq langues, rappelant que Genève est une ville de paix, siège du Comité international de la Croix-Rouge; cette charte contient en outre au verso un plan des sites d'hébergement. Par ailleurs, nous avons demandé à de nombreux collaborateurs de la Ville de Genève de divers services, Voirie et autres, de participer à l'organisation de cet hébergement malgré le congé de l'Ascension. En effet, nous avons dû mettre en place un service de voirie important, aussi bien en ville que sur les sites d'accueil. Toutes ces personnes porteront un macaron avec l'inscription «Genève, ville de paix - accueil», afin qu'il soit manifeste que la Ville de Genève a pris en main cette organisation et l'accueil de ces manifestants. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe, puisque la presse n'en a pas parlé, que mon collègue Ferrazino et moi-même avons inauguré la semaine dernière un nouveau parc sur la rive droite. Il s'agit du parc Moillebeau, situé à côté de l'établissement médico-social des Tilleuls, qui comporte un jardin impressionniste magnifique que je vous invite à aller visiter. Nous avons promis ce jardin il y a

trois ans et il a été réalisé conjointement par le département de M. Christian Ferrazino et le mien. Ce jardin impressionniste est de toute beauté, une serre du XIX^e siècle a même été restaurée.

Deuxièmement, j'aimerais également vous dire – c'était une promesse que le Conseil administratif vous avait faite il y a quelques mois – que nous avons reçu une délégation de maires israéliens et palestiniens la semaine dernière, dans le cadre du Fonds de solidarité des villes contre la pauvreté, qui collabore avec l'Organisation mondiale de la santé pour essayer de reconstruire des villes palestiniennes qui, malheureusement, comme vous le savez, ont été détruites. La Ville de Genève joue là un rôle éminent de *go between* entre les villes israéliennes et les villes palestiniennes: c'est «Genève, ville de paix», comme le disait il y a un instant M. le maire.

Le président. Mesdames et Messieurs, je donne la parole à M. Alain Vaissade, qui vous présentera le rapport d'activités 1991-2003 du département des affaires culturelles que vous avez tous reçu.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, loin de moi l'envie, au cours de cette séance, de développer le rapport d'activités qui vous a été remis à titre d'information. Il vous propose sur les activités du département des affaires culturelles un regard différent de celui que vous avez habituellement lors de la présentation des comptes et du budget. En effet, celle-ci est segmentée service par service et est renouvelée année après année, alors que ce rapport d'activités vous propose une vision plus globale, sur la durée, des douze années qui viennent de s'écouler. Il est articulé en fonction des options qui vous ont été soumises et qui ont été votées par le Conseil municipal dans le cadre de l'étude des différents budgets qui vous ont été présentés pendant douze ans.

Pour ma part – et vous serez certainement du même avis – j'estime que ce rapport donne du sens à l'action politique. J'espère, en tout cas, que vous en conviendrez, car c'est une action politique que nous avons menée ensemble. Je voudrais également vous signaler qu'une plaquette reprendra le texte que vous avez sous les yeux; elle vous donnera une présentation beaucoup plus actualisée et contemporaine, agrémentée d'illustrations, des activités de mon département. Cette plaquette vous parviendra le 12 mai prochain, tel est le délai que nous avons arrêté avec l'imprimeur qui réalise cette plaquette. Vous devriez donc l'avoir pour l'étude du prochain budget municipal.

Cependant, pour ceux qui seraient pressés, vous pouvez déjà consulter ce document sur le site internet de la Ville, puisqu'il y a été inséré. Voilà, Mesdames

et Messieurs les conseillers municipaux, les propos que je souhaitais vous adresser suite à la remise de ce rapport d'activités qui a demandé un très grand engagement, puisqu'il ne s'agissait pas d'un rapport habituel. Il a donc exigé une très grande énergie, mais nous sommes satisfaits de sa réalisation, et j'espère que vous le serez aussi.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2003

Rapport d'activités 1991-2003

du Département des affaires culturelles

Avant-propos

Plusieurs personnalités genevoises du monde de la culture m'ont demandé ces deux dernières années de faire un bilan de mon activité à la présidence du Département des affaires culturelles. Deux raisons étaient souvent invoquées à l'appui de cette suggestion. Certains de mes interlocuteurs souhaitaient que soit consignée par écrit la mémoire du développement de la culture à Genève pendant douze ans. D'autres se déclaraient satisfaits des différentes réalisations accomplies dans ce domaine, jugeant ainsi opportun de les faire connaître (ou rappeler) par le biais d'une publication.

Afin de répondre à ces sollicitations, j'ai dans un premier temps consulté les responsables de service sur leur vision de ces douze années passées ensemble. Puis, dans un deuxième temps, je leur ai demandé de produire une synthèse de leur activité pendant cette période. Je tiens à les remercier vivement pour leur collaboration.

Le rapport que vous avez en main a repris toutes ces informations en les présentant d'une manière qui permette aux lecteurs de comprendre les principales orientations et actions de la politique culturelles menée. En particulier celles qui m'ont conduit à développer l'accès public à la culture, à renforcer les moyens donnés à la création artistique et à moderniser le Département.

Afin de donner une unité à cette présentation, j'ai demandé à Jean-Bernard Mottet, qui m'a accompagné pendant toutes ces années dans les différentes communications et publications à

destination du public, de mettre en forme le contenu de ce document et de lui donner une structure originale. Qu'il en soit également vivement remercié ainsi que tous les collaborateurs qui ont apporté leur concours à ce travail.

Etant de formation scientifique, je tenais par ailleurs à assortir ce rapport d'un certain nombre de données numériques. La richesse des informations ainsi collectées et les comparaisons multiples qu'elles établissent permettent de vérifier que les objectifs ont été globalement atteints. Elles seront sans doute aussi de nature à faciliter les décisions de mon successeur.

Enfin, comme mon activité de magistrat ne s'est pas exercée uniquement en tant que Président du Département des affaires culturelles, mais également au sein du collège que forme le Conseil administratif, j'ai joint en annexe un rapport écrit à l'attention d'un public moins spécialisé. Ce texte relate les points forts d'un mandat de douze années passées à l'Exécutif de la cité.

En éditant cette publication, j'espère aussi avoir pu léguer une information importante au moment où je m'appête à quitter mes fonctions. Je souhaite également transmettre au lecteur, dans la mesure du possible, mon expérience de magistrat.

Alain Vaissade

La culture à Genève
Rapport d'activités du Département des affaires culturelles
1991-2003**Table des matières****L'histoire, le contexte**

- Démocratisation et nouvelles émergences
- La Ville toujours en première ligne
- Les trois piliers de la politique culturelle

Les impulsions

- Réformer l'organisation et le fonctionnement du DAC
- Enrichir et diversifier les prestations offertes à la population
- Favoriser l'accès à la culture
- Développer les relations avec les artistes et les acteurs culturels
- Développer des synergies (et des passerelles) entre les acteurs culturels
- Soutenir les nouvelles émergences d'expression artistique

La transformation du Département

- Première étape: structure les services et les rassembler
- Deuxième étape: consolider les effets du changement
- La création du Centre multimédia (CMM)
- La mise en place des plans directeurs
- La transformation du Fonds d'art contemporain

Les prestations à la population et l'accès à la culture

Les événements et manifestations gratuits

- La Fête de la musique
- Les Journées du patrimoine
- La Fureur de Lire
- La Scène Ella Fitzgerald
- La Nuit de la science

Les espaces interactifs

- La réalisation d'une zone de libre accès à la BPU
- La création du Botanicum au Jardin Botanique

Le développement des animations dans les bibliothèques

- A la BPU
- Aux Bibliothèques municipales (BMU)

La réforme en profondeur des Musées d'art et d'histoire (MAH)

- La transformation du Musée d'histoire des sciences et de l'Institut et Musée Voltaire

L'accès aux spectacles et concerts

Les prestations proposées aux personnes âgées

La carte 20 ans/20 francs

L'information et la promotion des activités culturelles

Les relations avec les artistes et les acteurs culturels

Les Rencontres culturelles

Les Conventions de subventionnement

Le Fonds d'aide aux intermittents

La création de bourses d'aide à l'édition et aux auteurs

L'élargissement de la commission théâtre aux directeurs d'institutions

Le soutien aux nouvelles émergences

La création de bourses et d'ateliers pour artistes

La création des Prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée

Le soutien aux différentes expressions de la culture alternative

La mise en réseau des savoirs et des compétences

Le développement de la coopération transfrontalière

Les Bibliothèques municipales (BMU) au cœur d'un réseau transfrontalier

Les échanges, rencontres et festivals

La coopération Nord-Sud et Sud-Sud

La mise en réseaux des institutions

L'informatisation de la BPU

Le réseau Musinfo

La coordination Homme-Nature-Environnement

La commission consultative pour une mise en valeur du livre

La Conférence culturelle genevoise

Les investissements culturels

Les investissements dans les musées: 35 millions

Les Musées d'art et d'histoire

Le Bâtiment d'art contemporain (BAC)

Les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Le Musée d'ethnographie

Les investissements dans les bibliothèques: 10 millions

Les arts de la scène- 38 millions de francs

L'Alhambra

La Comédie

Les Halles de l'île

Les investissements dans le patrimoine: 24 millions

Annexes

N° 1 –

Tableaux et données statistiques

Les subventions du Département des affaires culturelles

La musique

Le théâtre

Les arts plastiques

Le cinéma

La danse

Les musées

Les Musées d'art et d'histoire (MAH)

Le Musée d'ethnographie

Le Muséum d'histoire naturelle

Les Bibliothèques municipales et la BPU

N° 2

Points forts d'un mandat de douze ans (1991 à 2003) au Conseil administratif de la Ville de Genève

L'histoire, le contexte

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la culture se développe à partir du XIX^e siècle avec l'essor de la bourgeoisie et de la démocratie. Après 1842, la Ville de Genève est jugée suffisamment riche pour hériter de l'Etat cantonal de toute une série de tâches - les pompiers, la voirie, mais aussi le Théâtre, le Jardin botanique, la Bibliothèque publique et universitaire, etc. Au fil des décennies, de nombreuses institutions culturelles viennent allonger cette liste, imposant progressivement à la Ville la gestion d'un lourd héritage patrimonial.

Cet héritage se constitue aussi au gré des initiatives privées qui accompagnent le développement de la culture¹. Certains collectionneurs vont même jusqu'à créer leur propre musée, avant de le léguer à la Ville de Genève. C'est par exemple le cas de Gustave Revilliod qui construit le Musée Ariana. Les legs et les donations représentent aussi une part prépondérante dans le développement des collections qui sont à l'origine des musées publics (1877-1887).

Démocratisation et nouvelles émergences

Le relais pris par les pouvoirs publics au début du XX^e siècle s'appuie donc sur une tradition relativement récente, mais extrêmement forte. Toutefois, on constate que pendant plus d'un demi-siècle, l'accès à la culture et l'intérêt qu'on manifeste à son égard reste pour l'essentiel le fait des élites. Ainsi, les villes, et Genève en particulier, sont les héritières de grands équipements culturels qui expriment, et parfois consacrent, la division de la société en plusieurs classes. Les classes dominantes affirment leur différence au travers de symboles institutionnels tels l'opéra, le théâtre ou encore le musée. Leur fréquentation est ainsi perçue comme un " signe distinctif " de l'appartenance à l'élite de la société.

¹ Quelques exemples de la générosité de mécènes: le Musée Rath (1824-1826), premier musée d'art contemporain d'abord géré par la Société des arts, puis repris par la Ville, le Victoria Hall (1891-1893), le Grand Théâtre (1874-1879), l'Université (1868-1873), dont les ailes furent financées par la Ville, grâce au Fonds Brunswick, l'une pour abriter la Bibliothèque publique et universitaire, l'autre pour recevoir le Muséum d'histoire naturelle. C'est encore grâce au mécénat que la Ville put ouvrir le Musée d'art et d'histoire (1903-1910).

Il faudra attendre le début des années 1960 pour assister aux premiers efforts de réelle démocratisation de la culture et voir ainsi ébranlé "l'ordre culturel". Plusieurs facteurs contribuent à la remise en question des valeurs culturelles traditionnelles. Le débat sur l'accès démocratique à la culture est alimenté par la dynamique irrésistible de la consommation, le développement de l'information et des médias, l'accès facilité des élèves et des étudiants aux spectacles et aux concerts, sans oublier le succès des écoles d'art et la mise en place d'une maturité artistique.

Dès cette époque, l'effort accompli par la Ville de Genève concerne tant la mise en valeur de l'héritage patrimonial qui lui a été confié que le développement de nouvelles formes de culture et la démocratisation de leur accès. La création de la Maison des jeunes et de la culture à Saint-Gervais, des Centres de loisirs et Maisons de quartier, des Bibliothèques municipales permet d'irriguer le territoire urbain.

Les années 1970-1980 sont marquées par une formidable émergence de la culture des jeunes générations et la naissance de nombreuses associations dans les divers champs d'expression artistique. Par ailleurs, un nouveau type d'espaces culturels urbains prend naissance dans des bâtiments industriels désaffectés. Des squats culturels surgissent dans des bâtiments privés laissés vides par des propriétaires saisis par la fièvre de la spéculation. Ces nouvelles pratiques entraînent des revendications qui obligent les collectivités publiques à apporter des réponses nouvelles en terme de locaux et de subventions.

La Ville toujours en première ligne

La Ville de Genève supporte une très grande part des charges liées au fonctionnement des institutions culturelles - bibliothèques, musées, opéra, théâtres, salles de concerts, espaces culturels urbains - implantées sur son territoire. C'est aussi la municipalité qui finance directement ou qui subventionne la plupart des productions artistiques ainsi que nombre de manifestations ponctuelles. En 1991, les dépenses culturelles se répartissent ainsi: Ville : 74%; Canton: 17% ; Communes suburbaines: 9%. L'effort de la Ville représente 20% du budget municipal global.

Dix ans après, cette répartition ne s'est que légèrement modifiée. Aujourd'hui, la Ville de Genève continue à jouer, dans la région, le rôle principal. Elle soutient plus d'une centaine d'associations culturelles subventionnées (plus de 60 millions de subventions en 2003); elle a la responsabilité financière d'une trentaine de lieux et salles de

spectacles, des Musées d'art d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle, des Conservatoire et Jardin botaniques, du Musée d'ethnographie, du réseau des Bibliothèques municipales (BMU) et de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

Les trois piliers de la politique culturelle

La politique culturelle développée dès le début des années 1990 s'inscrit donc dans une histoire. Il s'agit d'assumer un héritage, de le mettre en valeur tout en étant attentif aux nouvelles émergences artistiques, celles qui, précisément, constitueront l'héritage laissé aux générations futures.

Pour tenter de faire un bilan de la politique culturelle menée durant les trois dernières législatures (1991-2003), nous tiendrons compte des trois composantes sur lesquelles reposent la mise en œuvre de cette politique: les personnes, les structures et les financements.

Les **relations humaines** sont essentielles. Elles concernent l'ensemble des relations que l'on entretient avec les artistes et les associations culturelles d'un côté, les publics et les citoyens de l'autre. La qualité (et la nature) de la politique culturelle doit être appréciée en fonction des effets qu'elle produit sur l'ensemble de ces relations.

Pour exprimer ces relations, l'action culturelle dispose d'outils de production et de diffusion, qui représentent des **pôles de vitalité**. Ceux-ci sont constitués par un ensemble d'institutions (musées, scènes, bibliothèques, espaces culturels, etc.) et de manifestations ponctuelles (Fête de la musique, Nuit de la Science, Fureur de lire, La Bâtie - Festival de Genève, Festival Archipel, Cinéma Tout Ecran, etc.). Ces pôles exercent une force d'attraction importante sur les artistes et les publics.

Les **ressources financières** forment un troisième pilier indispensable à la construction de la politique culturelle. Doivent ainsi être pris en considération le financement des services du Département des affaires culturelles (DAC) ainsi que l'ensemble des dispositions – subventions, attributions, prestations directes ou indirectes – qui découlent des soutiens accordés par la collectivité.

6610

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

La présentation qui va suivre tient compte de ces trois piliers fondamentaux. Elle tente de mettre en évidence l'impact d'une politique culturelle qui s'est appuyée sur eux durant une douzaine d'années.

Les impulsions

Avec le début des années 1990, on entre dans la récession. Les finances publiques, en particulier celles de la Ville, commencent à être déficitaires. Dès 1995, cette crise s'accroît et pèsera lourdement sur toute la durée de la deuxième législature (1995-1999). Des économies importantes sont alors requises par le Conseil municipal. On rogne sur les budgets de fonctionnement. Toutes les subventions sont revues à la baisse et les investissements se font au cas par cas. Dans ce contexte difficile, le premier objectif du DAC a consisté à garantir la stabilité financière des institutions culturelles existantes - des centaines d'emplois sont en effet en jeu - et à passer avec les associations subventionnées un accord prévoyant une diminution de 5% sur les subventions mais avec une garantie de quatre ans à ce niveau. Grâce à une gestion financière rigoureuse et à une active politique de concertation avec les représentants des milieux culturels, l'ensemble des prestations culturelles a pu globalement être maintenu en Ville de Genève.

C'est pourtant dans ce contexte difficile avec, en arrière-plan, les fortes contraintes imposées par un environnement politique rendu particulièrement frileux suite aux déficits publics successifs, que le DAC s'est efforcé de développer des actions dont on peut aujourd'hui aisément mesurer l'impact sur le paysage culturel.

Ces actions ont été développées suite aux fortes impulsions données pour:

- réformer (moderniser) l'organisation et le fonctionnement du DAC
- enrichir et diversifier les prestations offertes à la population
- favoriser l'accès à la culture
- développer les relations avec les artistes et les acteurs culturels
- développer des passerelles (et des synergies)
- soutenir les nouvelles émergences d'expressions artistiques.

Ces impulsions se sont traduites par la mise en œuvre d'initiatives et de projets qui répondent à la volonté d'inscrire l'action culturelle de la Ville dans la perspective du développement durable, c'est-à-dire d'un développement qualitatif portant sur le moyen et long terme.

Plutôt que de donner une définition unique et exhaustive du mot *culture*, il est préférable d'utiliser cette notion dans sa dimension la plus large: la culture représente la résultante de l'ensemble des relations sociales, politiques et économiques d'une société. Elle s'inscrit dans un processus dynamique qui traverse et enrichit de manière constante ces relations. Agir selon les principes du **développement durable** dans le champ culturel ainsi défini implique que cette action s'inscrive dans une double perspective. D'une part, il s'agit de créer les conditions nécessaires à la transmission dans le temps (c'est-à-dire de manière durable et permanente) des savoirs qui forment le patrimoine culturel de la société. Ces savoirs ont été validés par l'expérience et l'histoire ; ils constituent la mémoire "vive" qui relie le présent au passé. D'autre part, il s'agit de créer les conditions permettant l'émergence de nouvelles pratiques culturelles, construites sur la capacité de création et d'innovation de la société.

- Réformer l'organisation et le fonctionnement du DAC

Les années 1960 marquent un tournant dans l'implication des collectivités publiques dans le domaine culturel. La démocratisation de la culture est en marche, de nouveaux équipements sont réalisés, la scène artistique locale se diversifie tandis que les revendications des milieux culturels trouvent davantage d'échos auprès des groupes politiques qui relaient ces préoccupations au Conseil municipal. L'appareil administratif s'étoffe: en 1983 apparaît l'appellation *Département des Beaux-Arts et de la Culture*, qui devient en 1988 le *Département municipal des Beaux-Arts, de la culture et du tourisme*, puis en 1989 le *Département municipal de la culture et du tourisme* pour enfin prendre le nom en 1991 de *Département municipal des affaires culturelles*. Mais surtout, les années 1980 sont caractérisées par l'écart grandissant entre une densification et une multiplication des activités artistiques soutenues par la Ville et l'inadaptation de l'outil administratif chargé de déterminer et de gérer les soutiens à ces activités.

Cette situation va conduire le Conseiller administratif à revoir, dès 1992, l'organisation en profondeur du Département des affaires culturelles (DAC). Ce changement d'appellation n'est pas un simple artifice; il illustre une volonté de rapprocher l'administration du public (création d'un service de la promotion culturelle) mais aussi des acteurs culturels (création du service aux artistes et acteurs culturels) tout en rationalisant la gestion technique des équipements dépendants directement de la municipalité (création d'un service administratif et technique). Cette réforme en profondeur s'est déroulée en plusieurs étapes.

- Enrichir et diversifier les prestations offertes à la population

La création de grandes manifestations populaires et gratuites telles que la *Fête de la Musique*, les *Journées du patrimoine*, la *Fureur de lire* et la *Nuit de la Science* ont introduit une dimension nouvelle dans l'offre culturelle globale. Ces événements ont été pensés comme de grands rendez-vous permettant à la population de rencontrer les différents acteurs de la scène culturelle locale. Qu'il s'agisse d'une invitation à assister à des concerts, à partir à la découverte du patrimoine, à lire ou à dialoguer avec des scientifiques, ces manifestations favorisent la rencontre et la convivialité. Cette dynamique de la fête culturelle a été plébiscitée par le public.

La mise sur pied de ces manifestations répondait également à une volonté de mettre en valeur l'extrême densité du réseau culturel de la cité tout comme sa grande diversité. Enfin, elle était une excellente occasion offerte à la population de se réapproprier l'espace public dans la cité.

Cette volonté d'enrichir l'offre culturelle s'est également exprimée au travers des impulsions données aux musées et aux bibliothèques. Les expositions et les animations se sont multipliées attirant un public de plus en plus nombreux. Ainsi, de 1991 à 2002, le nombre des visiteurs des Musées d'art et d'histoire a augmenté de 34%. Dans les Bibliothèques municipales, les prêts de documents imprimés se sont accrus de 32% entre 1993 et 2001, et les prêts de documents audiovisuels de 59%.

Enfin, signalons l'installation de la *Scène Ella Fitzgerald* dans le Parc La Grange, suite à la récupération de la coquille acoustique du 700^{ème} anniversaire de la Confédération, et l'organisation d'une série de concerts gratuits durant l'été qui suscite chaque année l'enthousiasme de plusieurs milliers de spectateurs.

- Favoriser l'accès à la culture

Cette préoccupation a été omniprésente dans la politique culturelle mise en place par Alain Vaissade dès 1992 avec l'instauration de toute une série de mesures incitatives. Celles-ci vont de l'organisation des manifestations gratuites déjà citées à la mise en place d'un dispositif de réduction du prix d'accès aux manifestations payantes. Destinées prioritairement aux jeunes publics, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes menacées d'exclusion, ces mesures ont permis d'ouvrir plus largement, aux écoles genevoises

notamment, l'accès aux institutions prestigieuses telles que le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

- Développer les relations avec les artistes et les acteurs culturels

La transformation du Département des affaires culturelles (DAC) était rendue indispensable par la nécessité de moderniser un appareil administratif dont les structures étaient devenues obsolètes. A cet "aggiornamento" interne correspondait également une volonté d'imprimer une nouvelle dynamique aux relations entre l'administration et les acteurs culturels. Cette conviction s'est d'ailleurs très vite trouvée renforcée par la situation d'urgence engendrée par la détérioration, dès le début des années 1990, des finances publiques et l'inquiétude des milieux culturels subventionnés.

L'organisation d'une série de *Rencontres culturelles*, la création d'un *Fonds d'aide aux intermittents*, la refonte du fonctionnement de la *Commission théâtre* et surtout l'introduction des *Conventions de subventionnement* constituent les éléments essentiels du dispositif mis en place afin d'améliorer les relations avec les acteurs de la scène culturelle. Ces initiatives illustrent une volonté de coller au plus près des préoccupations et des attentes des milieux professionnels. Elles répondent aussi à des objectifs de transparence et de meilleure gestion des deniers publics. Enfin, elles impliquent davantage d'engagement de la part du DAC et de ses différents services.

- Développer des synergies (et des passerelles) entre les acteurs culturels

Une autre impulsion a consisté à faire évoluer l'esprit dans lequel se conçoivent et se réalisent les projets au sein des institutions, des associations et autres organismes culturels existants. Au cours du temps et au fil des habitudes s'érigent souvent des frontières entre domaines qui paraissent infranchissables. Favoriser le développement de collaborations et de partenariats entre institutions a donc été un objectif d'action permanent. Dans cette optique, il s'agissait notamment de susciter l'émergence de projets transdisciplinaires ou de manifestations impliquant différents champs d'interventions artistiques, de manière à favoriser la confrontation et le dialogue entre diverses formes d'expression et de création.

La poursuite de cet objectif s'est notamment traduite par la mise sur pied d'années thématiques impliquant l'ensemble des services du Département des affaires culturelles. (1994 : *année Voltaire*, 1995 : *année de la diversité*, 1996 : *année Töpffer*). La réalisation de

ces programmes a incontestablement contribué à tisser des liens entre responsables culturels et à favoriser l'émergence de projets communs. Cette dynamique et la mise en synergie de moyens financiers et de compétences apparaissent aujourd'hui non seulement comme une nécessité (économiquement parlant) mais offrent aussi un "retour sur investissement" significatif.

Enfin, cette volonté de mettre en commun les ressources et les compétences s'est traduite par un souci permanent de créer des réseaux entre acteurs institutionnels dans différents domaines.

- Soutenir les nouvelles émergences d'expressions artistiques

C'est en général l'une des missions que l'on attend d'une collectivité publique. Et c'est un domaine où le magistrat s'est particulièrement impliqué. De nombreuses initiatives ont ainsi été développées au cours des trois dernières législatures par un subventionnement constant et diversifié. Ces initiatives ont concerné des champs d'expression très divers. Ainsi, de nouvelles bourses ont été créées et des ateliers mis à disposition pour encourager le travail de jeunes artistes plasticiens. Depuis 1997, le Prix Rodolphe Töpffer pour la jeune bande dessinée genevoise a eu un véritable effet d'entraînement pour nombre de jeunes dessinateurs talentueux. Une attention constante a également accompagné les productions alternatives, dans le domaine du théâtre et des musiques actuelles notamment. Ces interventions ont été conçues pour répondre à des besoins exprimés par les acteurs culturels.

La transformation du Département

Les années 1980 sont marquées par un développement considérable des activités et des attentes en matière culturelle. Cette réalité entraîne une croissance correspondante des services municipaux concernés. Les demandes émanant des milieux culturels se multiplient et se diversifient; les attentes se font davantage pressantes dans des domaines en pleine émergence, comme le théâtre, les musiques "actuelles" et, d'une manière générale, ce que l'on appelle la "culture indépendante" ou encore "alternative". Le Département de la culture et du tourisme d'alors enregistre cette évolution sans pour autant remettre en question son propre fonctionnement. Il agit du mieux qu'il peut pour faire face aux changements qui transforment en profondeur la vie culturelle locale.

Peu après son entrée en fonction, le magistrat ouvre le chantier qui va conduire à une réorganisation complète des services du DAC. L'objectif fixé est clair: il s'agit d'actualiser un appareil administratif qui n'a que peu évolué depuis deux décennies afin qu'il soit en mesure de remplir les missions de service public qui lui sont confiées. Cette modernisation implique une forte réorganisation interne et une volonté de se rapprocher du "terrain" culturel. Elle se fera en deux temps.

Première étape: structurer les services et les rassembler

Une première réorganisation est entreprise au cours de la législature 1991-1995, avec le regroupement, dès 1993, des différents services par champ d'intervention culturelle: la Division art et culture, les Bibliothèques, les Musées. Un secrétariat de Département assure la coordination de l'ensemble.

Dès 1992, le service des spectacles et concerts, qui gère l'ensemble des subventions que la Ville de Genève alloue aux activités culturelles, exception faite des musées et des bibliothèques, disparaît au profit de la Division art & culture. Celle-ci compte dès lors quatre services: le service de l'art musical, le service des arts de la scène, le service de la conservation du patrimoine architectural ainsi qu'un tout nouveau service de la promotion culturelle. Chacune de ces quatre entités administratives dispose d'une relative autonomie sur le plan de la gestion. Le dispositif nouvellement créé est complété par la nomination d'un administrateur à la Division art & culture.

Cette première étape permet d'opérer d'indispensables clarifications, en redistribuant les missions de l'ancien service des spectacles et concerts, devenu au cours du temps un ensemble hétérogène. Il s'agit tout d'abord de se donner les moyens de mieux cerner les contours de la scène culturelle locale dans les différents domaines d'expression, mais aussi et surtout d'instaurer de nouvelles relations avec les subventionnés, des relations fondées sur une meilleure connaissance réciproque entre les représentants de l'administration et le terrain, les acteurs culturels.

Dans le même temps, un service de la promotion culturelle est créé dans le but de développer les prestations à la population ainsi que l'information et la communication interne et externe.

En effet, deux missions principales sont assignées au nouveau service:

1. favoriser l'accès des publics aux événements culturels, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes atteintes d'exclusion sociale;
2. promouvoir les projets et manifestations culturelles du DAC ainsi que celles des associations.

La deuxième législature (1995-1999) est marquée par une forte récession économique. Les collectivités publiques doivent faire face à des difficultés financières qui les plongent dans des déficits importants. Partout, des économies doivent être faites. Le DAC n'y échappe pas mais il souhaite que celles-ci soient réalisées de la manière la moins douloureuse possible pour tous les acteurs culturels – et ils sont très nombreux – dont l'activité, voire même parfois l'existence – dépend du soutien des collectivités publiques. Dans cette perspective, priorité est donnée à l'information et à la communication.

Dès 1994, des rencontres (*les Rencontres culturelles voir page...*) sont organisées avec les représentants de tous les secteurs de la vie culturelle locale. D'une part, elles permettent un échange direct entre le magistrat et les subventionnés et, d'autre part, elles contribuent de manière tout à fait significative à une meilleure évaluation des besoins et des attentes des acteurs culturels d'un côté, à une meilleure appréciation des difficultés financières qui affectent la municipalité de l'autre.

En 1997, une enquête est réalisée auprès des institutions et des associations subventionnées. De janvier à février 1998, une première série de réunions a lieu avec les représentants des différents secteurs subventionnés- le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques, la musique. Ce tour de table répondait également à une demande du Rassemblement des institutions et associations culturelles (RIC-RAC). Dans la perspective

de l'élaboration du budget 1999 de la Ville de Genève, une deuxième série de réunions par secteur se déroule du 30 mars au 3 avril. Elles permettront de présenter les objectifs du DAC et le cadre budgétaire; d'exposer les scénarios envisagés dans les domaines concernés et de recueillir les réactions, commentaires et autres propositions émanant des subventionnés.

Deuxième étape: consolider les effets du changement

Le début de la dernière législature (1999-2003) marque une nouvelle phase dans la transformation du DAC. Cette deuxième étape parachève la réorganisation de la Division art & culture.

En 1999, le service administratif et technique (SAT) est finalisé. Il a pour mission d'assurer la gestion comptable et logistique de toute la division. Y sont également regroupés la gestion technique et administrative de trois salles de spectacles - le Victoria Hall, le Casino Théâtre et l'Alhambra – et de l'Atelier de décors de théâtre. La même année, une nouvelle réflexion entraîne la mise en œuvre d'un fonctionnement qui repose désormais sur trois services, avec des missions en trois directions clairement définies:

- Le service aux artistes et aux acteurs culturels (SAAC)
- Le service de la promotion culturelle (SPC) en direction des publics
- Le service administratif et technique (SAT) comme logistique aux deux précédents

Cette organisation se fonde sur une logique qui veut que le DAC soit à la fois au service des acteurs culturels et des publics tout en assumant la gestion technique et administrative d'un certain nombre d'outils culturels qui appartiennent au patrimoine de la municipalité et ne font pas l'objet d'un mode de gestion déléguée – comme les théâtres par exemple. Le processus de mise en place du service aux artistes et aux acteurs culturels est cependant aujourd'hui achevé. Aux côtés des deux conseillers culturels déjà nommés, le premier dans le domaine des arts de la scène, le deuxième dans le domaine de la musique, deux autres sont désignés, l'un dans le domaine du livre et l'autre dans le domaine de l'art contemporain.

Cette nouvelle distribution a déjà largement démontré ses qualités. Car, paradoxalement, le retour à des années budgétaires moins difficiles a renforcé le souci d'une gestion plus rigoureuse des deniers publics. Crainte face aux menaces récurrentes de démantèlement du service public? Volonté de réagir aux critiques en démontrant la bonne gouvernance sur le plan économique? Quoi qu'il en soit, on relèvera que des progrès importants ont été réalisés

dans le sens de la clarification de l'engagement des fonds publics. Cet accent mis sur une gestion efficace s'est certes traduit par la mise sur pied de procédures plus formelles, en particulier en ce qui concerne le traitement des demandes de subvention, mais il a aussi sans doute contribué à consolider les mécanismes de soutien à la création et à la diversité des expressions artistiques dans la cité.

La création du Centre multimédia (CMM)

En 1999, le Centre vidéo est rattaché au DAC. Après évaluation, les missions de ce service ont été redéfinies en fonction des prestations fournies et des exigences liées au développement des nouvelles technologies, en particulier dans les domaines de l'image numérique et de l'Internet.

Le Centre vidéo devient un Centre multimédia (CMM) placé sous la responsabilité du service de la promotion culturelle. La production de documents multimédia est la mission principale du Centre (photo analogique ou numérique, vidéo, web, infographie) qui diffuse ses productions sur le site Internet du DAC. Il contribue également à la recherche et à la négociation de partenariats avec des diffuseurs extérieurs et participe à la mise en place du réseau de supports de promotion multimédias installés dans des lieux culturels et publics.

Le CMM déploie ses activités dans le cadre de sa mission générale de promotion culturelle. Il participe à la diffusion de l'information et à la publicité d'événements culturels organisés par le département et ses partenaires (associations, fondations). Ses missions subsidiaires concernent l'archivage des supports qu'il produit ainsi que le conseil, l'assistance et le prêt, pour les services de l'administration, ainsi que pour des institutions et associations subventionnées.

La mise en place de plans directeurs

Si d'importantes réformes ont été engagées au sein de la Division art & culture, le magistrat lance l'objectif de mettre en place des plans directeurs dans les bibliothèques et les musées afin de planifier le développement des activités des services en fonction d'un certain nombre de priorités.

La première de ces priorités concerne **l'accès aux prestations culturelles**. L'accueil des publics, le développement des expositions et des animations, l'extension des heures d'ouverture, la mise en place d'une politique de prix abordable ainsi que la gratuité de

certaines activités (les expositions permanentes, le prêt de livres), autant d'éléments qui favorisent un plus large accès aux outils culturels de base que sont les musées et les bibliothèques.

Une deuxième priorité concerne **l'ouverture** des institutions qui dépendent de la Ville. Mandat leur a ainsi été donné de développer des collaborations et des partenariats, de rechercher des complémentarités de compétences en s'impliquant dans des projets transversaux et transdisciplinaires.

Enfin, une troisième priorité vise à favoriser **la diversification et l'attractivité des prestations** dans le but de séduire de nouveaux publics, en particulier les jeunes générations. Cet objectif implique ouverture, créativité et volonté de communication.

La transformation du Fonds d'art contemporain

En 2001, le Fonds d'art contemporain (FMAC) fait partie intégrante du DAC et remplace le Fonds de décoration de la Ville qui était sous la responsabilité directe du Conseil administratif.

En 1950, le Conseil municipal adoptait un arrêté créant le « Fonds municipal de décoration » destiné à permettre la décoration des édifices publics, rues, quais et sites municipaux. A la suite des villes de Saint-Gall, Aarau, Bâle, Zürich et des cantons du Tessin et de Genève, il s'agissait alors, dans le contexte du début de la relance économique de l'après-guerre, de se placer dans une double tradition de devoir civique (« embellir » la ville) et de devoir social (aider les artistes nécessiteux).

Depuis sa création, le Fonds a connu plusieurs modifications de ses missions. Au cours des années 1960 commence à s'instaurer une activité d'acquisitions d'œuvres mobiles. Celle-ci a abouti à la constitution d'une véritable collection dont l'inventaire a été réalisé entre 1988 et 1992 (publication du catalogue *Une ville collectionne 1950-1990*). Par ailleurs, la création d'une commission consultative d'experts en 1966 correspond au développement de plus en plus important de la critique d'art.

C'est également à partir des années 1960 que la conception qu'ont les artistes de leur travail dans le cadre urbain et de leur rôle dans la société s'est progressivement modifiée. L'emploi du terme « décoration » est bientôt ressenti comme inexact et réducteur. L'objectif n'est plus

simplement d'orner mais de faire voir et penser. Cette évolution s'est traduite par un renforcement des collaborations avec les différents acteurs de l'aménagement. Le Fonds cherche à être pleinement associé à une réflexion générale sur la qualité de l'espace urbain à Genève.

A ce titre, l'expérience du *Fil du Rhône* initiée dès 1994 tente de mettre en œuvre le postulat que toute intervention dans le milieu architectural ou urbain réclame la même rigueur et la même exigence de qualité que le choix des œuvres dites « mobiles ». Porté politiquement au Conseil administratif par Alain Vaissade, ce projet est né d'une réflexion sur l'importance du site fluvial au cœur de la ville, le concept du *Fil du Rhône* vise à rendre les abords du fleuve à la promenade et au cheminement continu des piétons, depuis le pont du Mont-Blanc jusqu'à la pointe de la Jonction, ainsi qu'à mettre en valeur les espaces publics de ce périmètre, en réhabilitant les ponts, passerelles, places, quais et la digue centrale. Grâce aux travaux menés par étapes, en intégrant au besoin de nouvelles interventions, cette réalisation de la Ville de Genève a été distinguée par le prix Wakker 2000 de la Ligue suisse du patrimoine national. Emblématique de l'esprit dans lequel s'inscrit le *Fil du Rhône*, la réalisation, en 2002, du passage flottant sous le Pont du Mont-Blanc qui inaugure ou achève - selon le sens de la marche - le trajet permettant au promeneur de suivre le cours du Rhône dans la cité. Dès le début du travail, des artistes ont été associés à l'élaboration du programme, C'est, par exemple, l'installation d'une sculpture anamorphique de Markus Raetz sur la place du Rhône. D'autres projets sont prévus pour 2003, notamment ceux de Nathalie Wetzler pour le quai des Bergues et de Ellen Versluis pour le pont de la Machine.

En parallèle, le Fonds développe des missions de promotion conjointement avec le Fonds cantonal d'art contemporain par des opérations de communication intitulées « ART-itinéraires » qui s'adressent à un large public. Des dépliants sont édités et permettent également une découverte individuelle des parcours créés (*itinéraire vieille-ville, à pied - deux parcours itinéraires rive gauche, à pied et en bus - trois itinéraires rive droite, à pied et en bus*). Pour ce qui est des ressources financières, le Fonds est alimenté depuis 1996 par un prélèvement de 1% sur les crédits alloués pour les travaux de construction, de restauration et de rénovation.

En 2001, sur proposition du DAC, la révision de l'arrêté municipal du Fonds d'art contemporain est acceptée par le Conseil municipal en novembre (*PR-105A*). L'objectif est d'adapter et d'élargir le champ d'action du FMAC, de manière à renforcer les soutiens à la création contemporaine tout en les diversifiant. Ainsi, outre les achats et les commandes, le

FMAC peut consacrer une partie de son budget à l'attribution de bourses permettant aux artistes de réaliser un projet ou d'effectuer une recherche. Il peut également participer à la location d'ateliers pendant des périodes déterminées ainsi que pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Enfin, compte tenu de la diversité des formes d'expressions artistiques contemporaines, le Fonds peut soutenir des résidences d'artistes en relation avec les institutions culturelles genevoises et des aides à la réalisation de projets artistiques.

L'élargissement des missions du FMAC a en particulier permis de soutenir les artistes qui, au cours de l'automne 2001, ont vu leurs ateliers partir en fumée dans l'incendie de l'avenue de Rosemont. Une aide au loyer a ainsi pu leur être attribuée.

L'année 2002 marque aussi la mise en œuvre de nouveaux types de soutiens: aide à la réalisation de publications de cinq artistes - Ladina Gaudenz, Tony Morgan, Marco Poloni, Marie Sacconi, Ingrid Wildi ; aides à la location d'ateliers d'artistes (cinq); soutiens à la réalisation de projets artistiques ou d'expositions (huit); aide à la résidence (une).

De 2000 à 2002, le Fmac a acquis plus de 200 œuvres mobiles, principalement d'artistes actifs à Genève. Dès 2001, la numérisation de la documentation photographique des collections a été entreprise dans le but premier de publier les collections acquises depuis 1991 sous plusieurs formes : catalogue imprimé, cd-rom et enfin site web. Cette opération permettra également de disposer d'une copie numérique pour archivage.

Les prestations à la population et l'accès à la culture

Depuis plusieurs décennies, la réflexion sur les moyens de rendre la culture accessible au plus grand nombre est engagée. Sur ce plan, les percées les plus marquantes ont été enregistrées au cours des dix dernières années. Le DAC s'est en effet montré particulièrement soucieux de multiplier les prestations à la population et de diversifier la palette des soutiens spécifiques. Cette action a abouti à la création de manifestations gratuites et au redéploiement des moyens destinés à des catégories de public spécifiques, jeunes, personnes âgées, etc. De fortes impulsions ont également été données pour adapter le fonctionnement des institutions municipales aux attentes et aux besoins des usagers.

Les événements et manifestations gratuits

- La Fête de la musique

Depuis 1992, la Fête de la musique marque le grand rendez-vous annuel entre la cité et ses musiciens. Aux portes de l'été, pendant trois jours, les musiques classiques, baroques, lyriques, chorales, contemporaines et actuelles transforment la ville en scène ouverte au plaisir. C'est un formidable événement rassembleur qui réunit les acteurs de la vie musicale genevoise et leurs nombreux publics. Tous les concerts – environ un demi-millier chaque année! – sont gratuits. Cette manifestation s'est également vite imposée comme un moment privilégié de découvertes, de rencontres et d'échanges entre les différentes communautés qui forment la "mosaïque" genevoise. On y rencontre de nombreuses associations interculturelles actives dans la vie de la cité et on y déguste les spécialités culinaires de nombreux pays.

- Les Journées du patrimoine

Les *Journées du patrimoine* ont été lancées par le DAC en 1993, dans le contexte des Journées européennes du patrimoine initiées dès 1991 par le Conseil de l'Europe. Cette manifestation a pour objectif de développer l'intérêt et la responsabilité de la population envers le patrimoine architectural genevois. Elle propose un large programme thématique de visites guidées gratuites d'édifices, de sites ou de parties de territoire, assurées par des professionnels de plusieurs disciplines (architectes, historiens(nes) de l'art, archéologues, etc.).

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi) Communications du Conseil administratif

Jusqu'en 1998, les *Journées du patrimoine* ont été organisées par le DAC, en partenariat avec l'Etat, les institutions et associations concernées, ainsi qu'avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Rhône-Alpes. Le fait que la manifestation française se déroule une semaine plus tard a permis de développer une fructueuse coopération transfrontalière visant notamment à favoriser les échanges de public.

Dès 1999, l'organisation des *Journées du patrimoine* est relayée par l'Etat de Genève en raison de son rayonnement cantonal et régional. La Ville de Genève y participe toujours avec des actions de valorisation du patrimoine bâti municipal. Ainsi, à l'occasion de l'édition 2000, une programmation axée sur le patrimoine bâti du XXe siècle - thème national français - a permis de mettre en valeur une dizaine d'édifices représentatifs de types architecturaux (équipement sportifs, culturels, écoles, etc.), en particulier la Salle communale de Plainpalais, réouverte au terme de deux ans de travaux de restauration.

Les Journées du patrimoine 1993-1998 en bref

1993. Expérience "Portes ouvertes demeures historiques". Première expérience de visites guidées pour le public en suscitant le partenariat de l'Etat de Genève, de la Société d'art public et de propriétaires privés. Ouverture de trois prestigieuses maisons de maîtres du XVIIIe siècle à la campagne.

JEP 1994: Lancement de la coopération bilatérale avec la DRAC Rhône-Alpes. Mise en valeur des édifices à vocation culturelle : 25 visites, 7 parcours, prestations jeune public proposées par des professionnels. Première Nuit du patrimoine dans la Vieille Ville avec l'ouverture de demeures privées, des animations culturelles et une mise en lumière. 17'000 visiteurs.

JEP 1995. Une vingtaine de partenaires pour une quinzaine de visites d'édifices et de parcours urbains, ainsi que la Nuit du patrimoine organisée au cœur de la vieille ville de la rive droite à Saint-Gervais. Coopération bilatérale avec la DRAC Rhône-Alpes avec des visites sur le thème du cinéma (centenaire du 7^{ème} Art). Plus de 10'000 visiteurs.

JEP 1996. Sur le thème du patrimoine vu à travers la littérature d'hier et d'aujourd'hui, coopération bilatérale avec la DRAC Rhône-Alpes particulièrement remarquée avec la publication d'un ouvrage primé par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et la Fondation Roi Baudoin (Prix Journées du patrimoine) intitulé *Le voyage singulier, le patrimoine vu à travers les écrivains. Genève - Rhône-Alpes*, aux Editions Zoé (Genève) et Paroles d'Aube (Lyon). Une dizaine de parcours patrimoine et littérature avec une vingtaine de partenaires. Plus de 7'200 visiteurs.

JEP 1997. Sur le thème des édifices scolaires, mise en valeur des écoles anciennes, modernes et contemporaines de la Ville de Genève. Organisation d'une vingtaine de prestations pour le public (visites guidées et parcours), quelque 20 partenaires et la participation de 9 communes. Elaboration de cahiers pédagogiques sur chaque école ancienne avec la participation de 700 élèves et leurs professeurs. Fréquentation : 7'000 visiteurs.

JEP 1998. Organisation d'une quinzaine du patrimoine sur le thème du patrimoine lié au Léman, avec une programmation sur les aspects nature et science, patrimoine bâti et archéologique, batellerie lémanique, les arts. Une centaine de prestations (visites guidées, expositions, croisières thématiques, spectacles, lectures, conférences-débats, prestations Jeune public) offertes au public grâce au partenariat regroupant une cinquantaine d'institutions et d'associations, de même que plusieurs communes genevoises. Mise en place d'un partenariat autour du logo Léman, créé pour l'occasion, avec 10 villes lémaniques suisses et françaises. 36'000 visiteurs à Genève.

- La Fureur de lire

La première édition de *La Fureur de lire* a eu lieu en 1992 sur l'initiative du DAC. Cette manifestation est organisée en collaboration avec les professionnels du livre. Elle a pour objectif de promouvoir le livre (et la lecture publique) au travers de nombreuses animations gratuites et de qualité, organisées en différents lieux – bibliothèques, librairies, cafés, etc. Jusqu'en 1997, la manifestation avait lieu chaque année, avant de passer à un rythme biennal, selon le vœu d'un comité d'organisation représentant tous les milieux concernés (libraires, éditeurs, bibliothèques, associations, etc.).

Depuis 1996, *La Fureur de lire* est organisée autour d'un thème central: après la littérature de voyage, la littérature de bouche en 1997, l'édition 1999 fut consacrée au thème de l'exil tandis que 2001 invitait à faire un passionnant voyage à la découverte des villes qui ont inspiré les plus grands écrivains: Paris, Lisbonne, Rabat, Turin, New York, Glasgow, Minsk, Rome, Athènes, Venise, Sarajevo ou Constantinople, sans oublier les "regards croisés" sur Bruxelles et Genève. Désormais organisée en partenariat avec le Cercle de la Librairie et de l'Édition et des acteurs culturels de la Cité, cette manifestation biennale investit pour la première fois en 2003 les espaces de la Salle communale de Plainpalais. Thème retenu: le désir...

- La Scène Ella Fitzgerald

Construite à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, elle a trôné tout l'été 1991 au large de la jetée des Pâquis et pour le plus grand bonheur de plus de 60'000 personnes venues assister aux concerts qui s'y succédaient. Elle a ensuite été démontée puis stockée aux Abattoirs. Plusieurs options ont été envisagées pour réutiliser cette scène flottante dont la construction avait coûté un million de francs. Le DAC a proposé de l'installer au Théâtre de Verdure du Parc La Grange. Cette solution s'est imposée dans la mesure où une scène existait déjà à cet endroit et des concerts d'été s'y déroulaient depuis une dizaine d'années.

En 1994, le Conseil municipal a été saisi de deux pétitions. Munie de 260 signatures, la première émanait de l'Association pour la sauvegarde du Parc La Grange contre l'installation de la *Coquille acoustique*. La seconde, forte de 3'000 signatures, demandait au contraire l'installation rapide de cette scène dans le parc encourageait l'organisation de concerts en plein air. Les débats ont été nourris. La question portait en particulier sur le respect des termes de la donation Favre, qui permet seulement l'installation d'un "pavillon de musique" dans le périmètre du parc. Finalement, il a été admis que la *Coquille* pouvait être assimilée à

un kiosque pavillon de musique *de notre temps*. Toutefois, le Conseil municipal s'est refusé à financer le crédit d'installation de la scène au Théâtre de Verdure.

Cette installation s'est faite pourtant, grâce à l'obstination du DAC dans la défense de cette solution et grâce à une autre source de financement. La *Coquille* est finalement inaugurée en 1997. Elle prend alors le nom de *Scène Ella Fitzgerald*, un espace désormais emblématique de la programmation musicale en été à Genève.

- La Nuit de la science

Créée en 2000, la *Nuit de la science* a pour but de favoriser les contacts et les échanges entre la population et le monde scientifique. Cette initiative traduit également une volonté de faire du Musée d'histoire des sciences un lieu de rencontres et d'animations, d'inciter le public à voyager dans l'univers, le temps et l'espace à partir de magnifiques collections d'instruments scientifiques qui appartiennent à la collectivité publique et au moyen d'activités proposées par des associations culturelles et scientifiques. Le principe de la *Nuit de la science* consiste à proposer un large éventail d'animations pour tous les publics: démonstrations, expériences, ateliers, spectacles, projections et interventions diverses se veulent à la fois interactives, instructives et festives. La *Nuit de la science* est une manifestation entièrement gratuite. Elle constitue un excellent moyen de communication et de sensibilisation aux enjeux actuels dans le domaine scientifique. Dès la première édition, cet événement a suscité un véritable engouement auprès de la population.

Les espaces interactifs

- La réalisation d'une zone de libre accès à la BPU

L'inauguration, le 14 avril 1999, de la Salle Saussure a constitué une petite révolution culturelle pour la BPU. Pour la première fois en effet, un fonds est mis en libreaccès: les lecteurs peuvent se promener à travers les rayonnages et choisir librement, et non plus à travers un catalogue, les ouvrages qu'ils souhaitent emprunter à domicile. Inaugurée avec 14'000 documents, la nouvelle salle en compte aujourd'hui 22'000, un nombre qui pourra presque doubler ces prochaines années (40'000 ouvrages).

Si cette zone compte moins de 1 % des fonds conservés à la BPU, elle représente 20 % des prêts, ce qui indique clairement le succès remporté par cette nouvelle prestation offerte aux

lecteurs. En réalité, l'ouverture de la Salle Saussure a permis de moderniser le fonctionnement de la vénérable BPU. Pour mémoire, on rappellera que les Bibliothèques municipales ont ouvert leur premier libre-accès en 1931 dans le bâtiment de la Madeleine et qu'à ce titre elles figuraient parmi les pionnières dans ce domaine en Europe.

Au cours des prochaines années, dans le cadre du projet de la « Bibliothèque de Genève », il est prévu d'étendre la zone de libre-accès jusqu'à pouvoir mettre à disposition des usagers un fonds de 300'000 volumes.

- La création du Botanicum au Jardin botanique

Inauguré en septembre 2001 au bord du lac, le *Botanicum* est un nouvel espace permanent, interactif, sensoriel et familial, dédié au développement durable, conçu par les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). Il s'agit d'un parcours formé de 14 modules interactifs qui propose une approche ludique du monde végétal et de la nature. *Le Botanicum* s'adresse en priorité aux familles et offre une vision croisée (parents/enfant), tour à tour sensorielle, artistique, ludique et pédagogique du monde des plantes qui nous entourent. Une interprétation lie les activités proposées à une vision du développement durable, en particulier au principes fondamentaux de l'Agenda 21.

Développement des animations dans les bibliothèques

- A la BPU

Si, en 1992, le DAC a confié à la BPU l'organisation de la première *Fureur de lire*, depuis, d'autres initiatives ont été prises pour faire connaître une institution restée longtemps bien discrète. Des visites « Portes ouvertes » ont permis au public de découvrir les magasins et les ateliers, en particulier l'atelier de reliure. Les conférences données dans le cadre des *Judi midi de l'affiche* drainent un public de fidèles. La formule ayant fait recette, elle a par la suite été adaptée avec le même succès dans le cadre d'un programme de conférences qui invite le public à venir découvrir des documents rarement présentés. Enfin, la BPU a également développé les expositions temporaires présentées dans la salle Ami Lullin. Celles-ci sont basées d'abord sur les collections de la bibliothèque et complétées par des emprunts à des bibliothèques genevoises et suisses.

- Aux Bibliothèques municipales (BMU)

Parmi les nombreuses animations proposées par les BMU, certaines ont une fonction d'intégration sociale très affirmée. Deux initiatives illustrent tout particulièrement cette volonté de s'adresser à des personnes pour qui la lecture ne va pas de soi.

Le premier exemple concerne la mise sur pied d'un programme d'action contre l'illettrisme. Dans une société où l'écrit est omniprésent, l'illettrisme est un handicap majeur pour participer pleinement à la vie professionnelle, sociale et civique. D'où une certaine forme de marginalisation, voire d'exclusion. En 1990, on estimait à 10% la proportion de la population des pays industrialisés ne pouvant ni lire, ni écrire d'une manière correcte.

Les Bibliothèques municipales participent activement aux réflexions menées autour de l'illettrisme. Les actions qui en découlent ont pour objectif de faciliter l'accès aux bibliothèques et ainsi l'accès à l'information courante et culturelle. Dans un premier temps, il s'agit de tout mettre en oeuvre pour que les usagers souffrant d'illettrisme soient accueillis et orientés dans leurs recherches par du personnel compétent et formé: aide à l'appropriation des outils documentaires, à la connaissance des fonds d'ouvrages, etc. Un séminaire de sensibilisation à l'illettrisme a également été organisé en collaboration avec l'Association Lire et Ecrire et un atelier d'écriture mis sur pied. La mise en place d'un programme de prévention de l'illettrisme associant d'autres partenaires locaux est également à l'ordre du jour.

Une deuxième initiative vise à développer la lecture chez les personnes âgées. Sur ce plan, la Bibliothèque des Eaux-Vives fait office de pionnier en offrant des prestations qui répondent à une demande spécifique, grâce à une collaboration étroite avec des associations qui sont en contact constant avec les personnes âgées, en particulier l'AVIVO, l'Université du 3^e Age et le Club des aînés.

Ainsi, les personnes âgées bénéficient de visites guidées réservées et en dehors des heures d'ouvertures habituelles, de rencontres avec des auteurs et de lectures en matinée. Un concours d'écriture doté d'un prix spécial " aînés " a aussi été mis en place.

Enfin, cette année débute la mise en oeuvre du projet "Collection Senior" qui a pour but de constituer une collection spécialement destinée aux aînés. Dans un premier temps, il s'agit d'acquérir 1000 ouvrages imprimés en gros caractères; 300 textes lus sur différents

supports (cassettes audio, CD, vidéo) ainsi que cinq PC prioritairement mis à disposition des personnes âgées et configurés de manière à leur faciliter l'accès et la consultation sur l'Internet. La "Collection Senior" sera renouvelée régulièrement et disponible par rotation dans les six bibliothèques du réseau municipal.

La réforme en profondeur des Musées d'art et d'histoire (MAH)

A quoi servent les musées? Quel est leur rôle dans la société?

A priori, la réponse est simple: les musées sont des lieux de connaissance et de recherche qui jouent un rôle essentiel de médiation entre la population et le patrimoine culturel.

La culture, au sens anthropologique du terme, s'inscrit toujours dans une tradition, des pratiques ainsi qu'une vision du monde (ou de la société). Les musées sont des outils qui permettent d'en préserver la mémoire. Ils fournissent des repères, témoignent des continuités et des ruptures qui marquent l'évolution d'une culture et de ses pratiques. Le travail des conservateurs dans le musée et le regard que portent les visiteurs sur ce travail permettent de comprendre et de donner un sens à cette évolution. Et, ainsi, de relier le présent au passé et à l'avenir.

Les musées sont donc des lieux de rencontre: rencontre entre la culture et le public mais également rencontre entre les personnes à propos de la culture. C'est pourquoi ils tiennent une place importante dans la politique culturelle de la Ville.

Or, pendant longtemps, les musées ont été des lieux réservés, protégés. Leur mission était concentrée sur la conservation des oeuvres et des objets ainsi que sur la recherche. Ils vivaient en vase clos, peu soucieux de s'ouvrir à d'autres publics que celui intéressé à l'étude de l'art ou tout simplement sensibilisé au plaisir esthétique. L'objectif n'était pas de promouvoir le partage le plus large possible des connaissances accumulées dans le musée, mais de développer et de conserver ces connaissances.

Cette situation s'est progressivement transformée sous la pression et l'évolution de la société contemporaine.

Sur le plan politique tout d'abord, la promotion de l'accès de tous à la culture, qui est un principe fondamental de la démocratie, a joué un rôle primordial. Sur le plan financier ensuite: les musées sont des outils culturels coûteux; il s'agit de garantir les ressources qui

en assurent le fonctionnement. Or aujourd'hui, ces ressources dépendent, pour l'essentiel, des collectivités publiques. Il appartient donc aux musées de défendre leur rôle et leurs missions en faisant mieux connaître les bénéfices qu'en retire la collectivité.

Dans ce contexte, le défi consiste à développer les capacités de médiation et de communication des musées. Ils doivent aller à la rencontre du public, s'intégrer davantage à la vie sociale et culturelle de la cité et de la région tout en continuant à développer leurs missions essentielles de conservation et de recherche. Les musées doivent évoluer avec la société, s'adapter aux exigences que leur impose le fait d'être tout à la fois pourvoyeurs de repères (historiques, artistiques, scientifiques) pour la collectivité et générateurs de connaissances et de créativité.

Dans cette perspective, le DAC a initié la mise en place d'une politique d'ouverture, d'animation et de communication des Musées d'art et d'histoire (MAH). Suite à la nomination d'un nouveau directeur, une vaste réforme du fonctionnement du musée a été entreprise. Un plan directeur a été établi afin d'avoir une vision prospective globale d'une institution éclatée en différents lieux dans la cité. Des dispositions ont été prises pour améliorer le statut et la gestion du personnel, abolir des règlements devenus obsolètes et créer les conditions qui permettent de réaffecter postes de travail et ressources financières en fonction des besoins. La réforme des Musées d'art et d'histoire a conduit à une augmentation sensible du personnel dans les différents secteurs, permettant à l'institution d'assurer un programme de manifestations dense et diversifié, tout en remplissant les diverses fonctions liées à sa mission scientifique. Le plan directeur pour le développement des ressources humaines définissant à l'horizon 2010 les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel conformément aux objectifs fixés a également été élaboré. Dès 1997 a commencé la régularisation progressive du personnel temporaire, demandée au Conseil administratif et au Conseil municipal. En 2001, soixante et un collaborateurs(trices) des MAH, ont bénéficié de cette mesure.

Enfin, une impulsion déterminante a été donnée à la création d'un véritable service d'accueil aux publics. Très actif en particulier auprès du jeune public et des familles, ce service est aujourd'hui reconnu et apprécié pour l'originalité et la qualité de ses prestations, qui se fondent notamment sur la mise en place de nombreux programmes de rencontres et d'animations transdisciplinaires.

La transformation du Musée d'histoire des sciences et de l'Institut et Musée Voltaire

Durant la dernière législature, de nouveaux responsables ont été nommés au Musée d'histoire des sciences et à l'Institut et Musée Voltaire (IMV). Ces deux institutions ne sont bien sûr pas comparables. Mais elles avaient en commun de s'adresser en priorité à un public de spécialistes et de collectionneurs. Reconnues certes dans leurs compétences très spécifiques, toutes deux éprouvaient néanmoins beaucoup de difficultés à s'ouvrir à un plus large public. Cette situation n'allait d'ailleurs pas sans susciter des interrogations sur l'avenir de ces deux institutions.

La nomination, en 1999, d'un nouveau responsable du Musée d'histoire des sciences a été l'occasion de créer une nouvelle identité pour cette institution. Un projet de développement de ses activités et d'intégration dans la vie culturelle de la cité a été mis en œuvre pour atteindre trois objectifs: améliorer l'accueil du public; créer et développer un réseau de collaborations avec des partenaires à Genève et au-delà; mettre en valeur la collection en développant des animations autour des objets et des instruments remarquables conservés à la Villa Bartholoni.

En 2000, dans la foulée de la première *Nuit de la science*, événement interactif et convivial destiné à tous les publics, plusieurs programmes d'animation ont été réalisés – en particulier les dimanches et les mercredis au musée pour le jeune public – ainsi que des ateliers d'histoire des sciences en collaboration avec l'Université. Depuis 2001, le musée accueille également des "cafés scientifiques" organisés par l'Association Bancs Publics. Enfin, la présentation *in situ* ou la participation à des expositions temporaires hors les murs, en collaboration avec d'autres institutions scientifiques genevoises, a également contribué à remodeler de manière positive l'image du Musée d'histoire des sciences et son rôle dans le paysage culturel local.

L'Institut et Musée Voltaire (IMV) est depuis 2002 placé sous la responsabilité d'un nouveau conservateur. Cette personnalité issue du monde académique a été choisie sur la base d'un projet qui vise à faire de cette institution un acteur dynamique et rayonnant de la politique culturelle locale.

La vocation muséologique du lieu devrait ainsi être renforcée par le partage des surfaces d'exposition en deux espaces distincts: l'un pour la collection permanente, l'autre pour des expositions temporaires. Des cycles de rencontres et de lectures seront mis sur pied, des collaborations et des partenariats autour de thèmes fédérateurs seront développés afin de renforcer la vocation de l'IMV d'être à la fois musée et bibliothèque, espace d'exposition, de découverte et de recherche.

L'accès aux spectacles et aux concerts

Dès le début des années 1980, la Ville élabore un système de billetterie populaire en collaboration avec une centaine de Groupements. En 1992, une expertise sur le fonctionnement de ce système est réalisée par le DAC. Elle permettra d'y apporter des modifications très importantes.

Mise en concertation pendant plusieurs années, la refonte complète du système d'attribution a abouti en 2000. Un groupe de travail piloté par le DAC a été constitué afin de réaliser de manière coordonnée ce changement. Les Groupements populaires ont été informés des modifications du subventionnement par la Ville de Genève de billets à tarif réduit pour leurs membres. La mesure semble avoir été reçue avec une certaine compréhension. Pour assurer la transition, les groupements ont été invités à poursuivre une tâche promotionnelle auprès de leurs membres en diffusant le matériel fourni par les institutions, en échange de billets gratuits.

Depuis janvier 2001, le service de la promotion culturelle coordonne une action visant à proposer des invitations aux spectacles (théâtre, concerts, opéra) à des organismes sociaux et à des associations afin de favoriser l'accès de leurs bénéficiaires à la culture. Cette action est menée en collaboration avec la Plate-forme de coordination contre l'exclusion du Département des affaires sociales.

Enfin, le crédit *Populaires* permet d'encourager l'accès des familles aux spectacles en apportant un soutien aux productions qui leur sont plus spécifiquement destinées (Théâtre Am Stram Gram, Marionnettes de Genève, Théâtre du Loup...), ou encore d'offrir un accès gratuit à des manifestations comme la *Fête de l'espoir*.

- Prestations proposées aux personnes âgées

Depuis l'automne 2000, toute une série de prestations ont été mises en place pour les personnes âgées. Les propositions tiennent compte de plusieurs critères: prix modique,

horaires adaptés, diversité de l'offre. Ces propositions concernent toutes les personnes âgées qui sont membres de groupements mais elles s'adressent également aux personnes domiciliées en Ville et bénéficiant de prestations sociales complémentaires. Enfin, une rubrique réservée aux personnes âgées a été créée dans la rubrique "Culture" du site Internet de la Ville de Genève.

Cinéma des aînés. le DAC propose plusieurs cycles de quatre séances de cinéma réservées aux aînés le lundi à 14 heures 30. Cette prestation est organisée en collaboration avec le Centre d'Animation Cinématographique CAC-Voltaire, le Département de l'aménagement, de l'équipement et des constructions et l'Université de Genève. (5 francs la séance ; 1288 billets vendus en 2001, 1959 en 2002)

Accès aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse romande. 400 cartes d'accès aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse romande sont acquises et proposées aux membres des groupements de personnes âgées.

Achats de représentations en matinées . Achat de représentations en matinées destinées aux aînés (14 en 2000, 16 en 2001, 15 en 2002): pièces de théâtre, opéras, ballets, chants, Revue genevoise. Tous les spectacles sont choisis par une commission spécialisée réunissant les délégués des groupements de personnes âgées participant à cette action. Cela représente environ treize mille billets vendus au prix de 7 francs.

Accès aux théâtres genevois . Dès la saison 2000-2001, les personnes âgées issues de groupements ont pu obtenir des billets individuels à 7 francs à la Comédie. Par la suite, cette prestation a été étendue à d'autres institutions: Le Poche, le Théâtre du Grütli, le Théâtre Saint-Gervais, le Théâtre Am Stram Gram, le Théâtre de l'Espérance, le Théâtre des Marionnettes, le Théâtre du Caveau et le Théâtre du Loup.

Accès aux concerts du dimanche au Victoria Hall . Les personnes âgées membres de groupements peuvent se procurer des billets à 7 francs pour les concerts du dimanche qui ont lieu au Victoria Hall.

- La carte 20 ans/20 francs

Lancée en 2001 par le DAC, la carte 20ans/20 francs est financée par la Ville et par l'Etat. Valable dès dix ans jusqu'au vingt-et-unième anniversaire quelle que soit la date d'achat, cette carte permet à son détenteur d'obtenir des réductions pour les manifestations culturelles - concerts, spectacles, festivals danse, théâtre, opéra, musées, expositions - organisées par une soixantaine de partenaires à Genève. La carte est vendue au prix de

20 francs dans les lieux suivants : Alhambra, Arcade d'information de la Ville de Genève, Bibliothèques municipales, Casino Théâtre, Etablissements scolaires (cycles et post-obligatoire), Musées d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle, Service culturel Migros, St-Gervais Genève, Théâtre du Grütli, Théâtre de l'Usine, Victoria Hall, ainsi que via le site Internet.

Outre cette nouvelle prestation, le crédit annuel qui permet aux organisateurs de spectacles de pratiquer un système de tarif réduit pour les jeunes jusqu'à l'âge de vingt ans, a passé de 120'000 francs à 170'000 francs versés par chacune des deux collectivités publiques dès 2002. La quasi-totalité des théâtres genevois en fait usage ainsi que la plupart des organisateurs de musique classique ou de musiques actuelles.

Ce crédit permet en outre de vendre 400 abonnements lyriques pour trois spectacles au Grand Théâtre destinés principalement aux élèves des sections artistiques des collèges, ainsi que des lots de billets de cette même institution en faveur des élèves des Conservatoires de musique genevois, de l'Institut Jaques-Dalcroze, de l'Institut d'Etudes Sociales ainsi qu'aux activités culturelles de l'Université.

L'information et la promotion des activités culturelles

Un service de la promotion culturelle a été créé en 1992 pour informer le public et promouvoir les grandes manifestations organisées par le Département (La Fête de la musique, La Fureur de lire, les Concerts du dimanche, etc.) mais aussi les spectacles des scènes culturelles gérées directement par la Ville: le Victoria Hall, l'Alhambra, le Casino Théâtre. Ce service produit et gère la conception et la publication de divers supports promotionnels (programmes, dépliants, affiches et affichettes, cartes postales, signalétique, multimédias), l'élaboration de diverses actions promotionnelles et la négociation de partenariats.

En outre, le service de la promotion culturelle édite plusieurs supports d'information touristique destinés aux Genevois ainsi qu'aux nombreux hôtes de la cité tels que les brochures *Musées et centres d'art*, *Eté culturel genevois* (brochure regroupant spectacles estivaux, concerts, expositions) et le dépliant *Genève une journée dans la plus petite des grandes capitales* édité en français et en anglais.

Les relations avec les artistes et les acteurs culturels

Les questions liées aux relations avec les artistes et les acteurs culturels ont toujours été au cœur de la politique culturelle du DAC. Cette préoccupation était nécessaire pour mieux ajuster les attentes des milieux culturels avec celles de la Ville mais également pour créer des conditions qui permettent l'échange d'information et une meilleure connaissance du terrain. Les années de restrictions budgétaires ont d'ailleurs conduit à mesurer toute l'importance qu'il fallait accorder au dialogue et à la recherche de solutions concertées. L'idée était également de pouvoir "anticiper" l'évolution de la scène culturelle locale en collant au plus près de la réalité.

C'est dans cette perspective que viendront s'inscrire plusieurs initiatives développées au cours des dix dernières années dans le cadre de la politique de consultation et de concertation voulue et mise en œuvre par le Conseiller administratif.

Les Rencontres culturelles

En 1994 sont organisées les premières *Rencontres culturelles* à Genève. L'idée est d'associer les professionnels (les gens de terrain) à la réflexion sur l'avenir de la culture à Genève. Le magistrat est en effet convaincu que pour mettre en œuvre une politique culturelle durable, il convient tout d'abord de connaître les contraintes auxquelles les acteurs concernés sont soumis dans leur travail de gestion, de création et de production, mais aussi leurs réflexions, leurs attentes et leurs aspirations. Les *Rencontres culturelles* doivent permettre d'apporter des réponses aux praticiens et de susciter des échanges d'expériences. En ce sens, elles constituent un outil de travail qui doit servir à préparer les décisions qui devront être prises et qui engageront l'avenir culturel de la cité.

Ainsi, en mars 1994, une première réflexion est amorcée sur l'avenir des bibliothèques publiques, la législation dans le domaine de la culture, les réseaux culturels ainsi que le théâtre. L'année suivante, les *Rencontres* sont consacrées à la production et à la diffusion cinématographique d'une part, aux musées et à leurs publics d'autre part. En 1996, le thème choisi - "Musées et médias: pour une culture scientifique des citoyens"- s'inscrit dans une perspective plus globale de valorisation de la culture scientifique et technique à Genève. En 1997, ces *Rencontres* sont placées sous le signe de la musique et de ses multiples expressions dans la cité. A chaque fois, c'est un temps et un espace de dialogue qui offre

une opportunité à des professionnels de la scène culturelle genevoise, à des praticiens, de se rencontrer, de partager des expériences et de formuler des souhaits.

L'année 1998 marquera un tournant important. Compte tenu du déficit des finances municipales, l'enveloppe du DAC a été diminuée par le Conseil administratif. Pour répondre à cette directive, le DAC propose des diminutions de 5% des lignes de subvention nominatives et des diminutions de 50% des fonds généraux attribués à la création théâtrale, chorégraphique et musicale indépendantes. C'est dans ce contexte que sera fondé le Rassemblement des institutions et associations culturelles, le RIC-RAC.

En décembre 1997, une délégation du DAC conduite par le magistrat rencontre les représentants du RIC-RAC au Muséum d'histoire naturelle. Cette séance met en évidence l'inquiétude qui règne au sein des associations et leur souhait de pouvoir discuter, secteur par secteur, des problèmes qui les concernent. Les *Rencontres culturelles 98* apportent une réponse à cette pressante demande de consultation.

Celle-ci a lieu en deux temps. Tout d'abord, une série de séances préparatoires réunissant des représentants du DAC et des représentants de chaque secteur d'activité donne à chacun l'occasion de présenter de manière précise ses activités et de formuler des souhaits. De leur côté, les représentants du DAC rappellent les engagements financiers de la Ville au cours de la dernière décennie et recueillent les propositions ou suggestions faites par leurs interlocuteurs. Ce cycle des réunions préparatoires a commencé le 19 janvier et s'est poursuivi jusqu'au 6 mars. Dans un deuxième temps, des séances de travail sont organisées autour du budget 1999. Présidées par le magistrat, ces séances réunissent une délégation du DAC ainsi qu'une douzaine de représentants des associations ou cercles concernés. L'objectif est de préciser la politique culturelle du DAC, ses options budgétaires pour l'année à venir et de recueillir les propositions faites par les représentants du RIC-RAC. Ces séances ont lieu du 23 mars au 2 avril.

Avec le recul, il apparaît évident que ces *Rencontres culturelles 98* ont contribué à faire évoluer les relations entre le DAC et les acteurs culturels. De précieux enseignements ont été tirés de cette expérience et de nouvelles formes de soutien ont pu ainsi être étudiées puis mises en œuvre, comme l'attestent les lignes qui suivent.

Les Conventions de subventionnement

Des Conventions de subventionnement sont élaborées pour clarifier les rapports et les engagements entre les partenaires culturels et le DAC. Ces conventions sont aussi construites dans la perspective de l'introduction du contrôle de gestion en Ville de Genève. Le modèle de convention développé et mis en oeuvre au Département des affaires culturelles pourrait ainsi progressivement être étendu à d'autres services municipaux qui gèrent des subventions.

Dans les faits, le subventionnement équivaut à un mode de gestion déléguée. La collectivité publique soutient un organisme tiers qui a pour mission de réaliser des activités destinées au public. Plutôt que de charger des fonctionnaires de l'administration de la gestion de ces activités, on choisit de s'adresser à des associations ou des fondations qui offrent de meilleures compétences. Celles-ci auront également le double avantage de coûter moins cher aux finances publiques et de disposer d'une plus grande marge de manœuvre, sans risque de subir des pressions politique majeures.

Ces conventions sont élaborées en commun et impliquent transparence et cohérence dans la démarche. Pluriannuelles et renouvelables après évaluation, elles permettent d'inscrire des projets culturels ou artistiques dans un engagement durable.

Début 2002, la Ville et l'Etat de Genève ont signé trois conventions de subventionnement tripartites : la première avec la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR), la seconde avec l'Orchestre de Chambre de Genève (l'OCG) et la troisième avec La Bâtie-Festival de Genève. Un « accord cadre en vue de la signature d'une convention de subventionnement », d'une durée de 2 ans, a été conclu avec l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR). Début 2003, les signatures se sont poursuivies avec l'ensemble Contrechamps et l'association Post Tenebras Rock (PTR). Six autres conventions sont actuellement en cours de préparation. Elles concernent les Ateliers d'ethnomusicologie, le Théâtre Am Stram Gram, la Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), la Fondation du Théâtre de Carouge, le Centre d'Art Contemporain et le Théâtre de Marionnettes.

Les objectifs :

Dans le système traditionnel en vigueur, les subventions sont reconduites (ou non) d'année en année. Le Conseil administratif dépose un projet de budget pour qu'il soit voté par le Conseil municipal. Cette vision annuelle du budget a un double inconvénient: d'une part, elle

reconduit sans discernement des subventions et d'autre part, elle ne permet pas de garantir la pérennité des prestations sur le moyen terme, voire le long terme. Les Conventions de subventionnement écartent ces inconvénients en créant un nouveau type de partenariat à moyen terme, le vote annuel du budget municipal restant toujours réservé.

Pour la collectivité, la réalité des activités soutenues ainsi que leurs effets est plus transparente. Cette meilleure connaissance du terrain permet de clarifier la politique culturelle et de la réorienter si nécessaire, tout en planifiant à moyen terme ses engagements financiers.

Pour l'organisme subventionné, l'objectif est de mieux évaluer la réalité de ses propres activités et de leurs effets, afin de pouvoir en planifier à moyen terme l'évolution, voire le développement. Pour les partenaires, il en découle une meilleure information sur les attentes réciproques.

La mise en œuvre :

Dans le domaine culturel, s'il est facile de fixer des objectifs qualitatifs, il est difficile de les évaluer. La qualité d'une oeuvre artistique ou d'un projet de création est par définition subjective. Elle ne répond pas à des normes ou à des critères rationnels. C'est pourquoi ces normes et ces critères doivent être déterminés en commun par les partenaires liés par une convention de subventionnement.

Globalement, la convention définit les objectifs à atteindre, sur la base d'un projet artistique. L'évaluation porte ensuite uniquement sur la réalisation de ces objectifs. La convention indique aussi clairement les soutiens, qu'ils soient d'ordre financier ou en nature (mise à disposition de locaux, etc.) octroyés au subventionné par la collectivité publique. Cette clarification comporte encore un autre avantage: elle permet de supprimer les inégalités qui pourraient être constatées entre deux organismes subventionnés à hauteur égale sur le plan financier, mais ne disposant pas des mêmes attributions en nature.

Les principes :

La convention de subventionnement est valable durant plusieurs années (4 ans en général) et est renouvelable. Le subventionné élabore un plan financier pluriannuel, qui fait ressortir l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Sur la base du plan financier, le montant des subventions est fixé pour toute la durée de la convention, sous réserve du vote du Conseil municipal et du Grand Conseil. Les subventions

en nature (locaux, ...) sont mentionnées et figurent dans les comptes du subventionné. On ne discute plus chaque année d'éventuelles augmentations ou de la justification des subventions.

Les partenaires clarifient leurs attentes en définissant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre. Ils définissent également ensemble les indicateurs servant à mesurer la réalisation du projet.

Chaque année, l'organisme subventionné complète des indicateurs de gestion qui figurent ensuite dans le rapport d'activités annuel. Au début de la dernière année de validité de la convention, les partenaires procèdent à une évaluation conjointe des précédents exercices. Ce sont les résultats de cette évaluation qui servent ensuite de base de négociation pour le renouvellement de la convention.

Les conséquences :

La mise en oeuvre d'une convention de subventionnement implique une véritable négociation entre les partenaires. Cet échange entraîne une mise à plat de la situation, une mise à jour des informations; elle permet d'explicitier les rôles des uns et des autres ainsi que les objectifs poursuivis.

L'organisme subventionné est souvent amené à repenser son propre fonctionnement, à s'interroger sur certains aspects qui dépassent le regard auto-centré sur ses propres activités. Quelle place occupe-t-il dans le paysage culturel global? Quel est le point de vue de la collectivité publique, etc.?

De son côté, la collectivité publique est invitée à préciser les rôles des différentes instances qui la constituent (Parlement, Gouvernement, Administration), à définir de manière explicite ses objectifs, son organisation et les moyens dont elle dispose pour mettre en oeuvre une politique - ressources humaines, ressources financières, infrastructures. C'est dire que le fait de négocier est aussi important que le résultat obtenu.

Le Fonds d'aide aux intermittents

La Ville de Genève a fait oeuvre de pionnier en inscrivant au budget de l'année 1998 un crédit de 300'000 francs destinés à venir en aide aux intermittents du spectacle. Cette initiative fait suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage qui faisait obligation aux comédiens et les techniciens du spectacle de cotiser 12 mois sur 24 (au lieu

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

des six mois exigés auparavant) afin de pouvoir bénéficier des prestations de l'assurance chômage. Prise dans un contexte économique très défavorable, cette nouvelle disposition pénalise les engagements qui se font au coup par coup, en fonction des projets – il n'y a pas de troupe fixe en Suisse romande – ce qui ne laissait que peu de chance aux professionnels, si bons soient-ils, de pouvoir cotiser pendant douze mois sur une période de deux ans.

En proposant la création d'un fonds spécial, le DAC a favorisé l'engagement, par les théâtres, des intermittents domiciliés sur le territoire de la commune. Des contacts ont ensuite été pris avec d'autres collectivités, par l'intermédiaire du Groupe Action Intermittents, afin d'élargir le cercle des bénéficiaires potentiels de l'action entreprise. C'est ainsi qu'un fonds romand d'aide aux intermittents a vu le jour en 2001. Regroupant les Cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, ce fonds est doté d'une montant annuel de 1,2 millions de francs. Cette évolution marque la pertinence de l'action initiée par la Ville de Genève en 1998.

Participation de la Ville de Genève au Fonds romand* d'aide aux intermittents

1998 :	Crédit	300'000 francs
	Montant total des attributions	255'300 francs
	Nbre d'attributions	20
1999 :	Crédit	300'000 francs
	Montant total des attributions	198'600 francs
	Nbre d'attributions	25
2000 :	Crédit	300'000 francs
	Montant total des attributions	239'839 francs
	Nbre d'attributions	25
2001 :	Crédit	200'000 francs
	Montant total des attributions	203'890 francs
	Nbre d'attributions	66
2002:	Crédit	200'000 francs
	Montant total des attributions	200'000 francs
	Nbre d'attributions	50

*: depuis l'année 2001

La création de bourses d'aide à l'édition et aux auteurs

En 1993, le DAC a suscité un rapport pour faire le point sur l'édition à Genève. La parution, en 1994, du *Livre Blanc* des éditeurs permet la constitution d'une *Commission consultative pour la mise en valeur du livre* en collaboration avec l'Etat (Département de l'instruction publique) et les milieux professionnels du livre. L'objectif était de réunir, pour la première fois, tous les acteurs concernés afin d'étudier les moyens de mieux utiliser les ressources disponibles, voire de les développer pour soutenir l'édition et les auteurs. C'est dans cette perspective que cinq bourses ont été créées en 1998.

Une bourse d'un montant de 24'000 francs est attribuée chaque année à un auteur confirmé afin de lui permettre de poursuivre son œuvre. Deux bourses annuelles de 20'000 francs chacune sont destinées à des projets éditoriaux des maisons d'édition établies à Genève. Enfin, sont également accordées une bourse pour jeune auteur (12'000 francs) et une bourse d'aide à l'illustration de livre (12'000 francs).

L'attribution de ces bourses à l'écriture, à l'édition et à l'illustration indique une volonté de développer les relations avec les auteurs et les éditeurs. La philosophie qui sous-tend ce type d'interventions – coopération avec les milieux concernés, partenariats entre collectivités publiques et secteur privé - correspond tout à fait à la mise en œuvre d'une politique culturelle de concertation et de rapprochement avec le terrain.

L'élargissement de la commission théâtre aux directeurs d'institutions

En 1998, à l'occasion du changement de directeur au Théâtre du Grütli – ce lieu constitue le principal "instrument" à la disposition du théâtre indépendant genevois - le DAC a revu la composition et le fonctionnement de la Commission de préavis qui gère le Fonds général de soutien à la création théâtrale indépendante.

Deux raisons ont motivé cette refonte. Il s'agissait tout d'abord de multiplier et de diversifier le nombre des regards compétents sur les projets théâtraux afin d'avoir une vision globale sur cette importante activité culturelle. L'objectif était aussi d'associer plus étroitement des directeurs d'institutions théâtrales désireux de mieux connaître les projets, les spectacles en préparation, puis de créer des passerelles avec les différentes compagnies indépendantes. Ont ainsi souhaité participer aux débats les directeurs du Théâtre du Grütli, du Théâtre du

Loup, du Théâtre Saint-Gervais et du Poche.

Les débats de la Commission sont précédés d'une réunion de trois de ses membres (le conseiller culturel et deux personnes connaissant bien le théâtre et qui expriment le point de vue du public). A cette occasion, tous les dossiers sont discutés et répartis selon trois catégories : ceux qui paraissent prioritaires, ceux qui semblent nécessiter un débat et enfin ceux qui, pour une raison ou une autre, pourraient être écartés.

La Commission se réunit ensuite au complet. Elle prend connaissance de la répartition effectuée précédemment, et chacun des membres peut demander qu'un dossier écarté soit réintroduit dans la discussion. Puis les débats s'engagent en deux temps: on se prononce d'abord sur le principe d'un soutien, et ensuite, lorsqu'il est l'objet d'un préavis positif, sur une proposition précise du montant à proposer. Ce second débat se fonde sur l'examen détaillé des budgets, de celui des diverses charges et de celui du plan de financement prévu.

Toutes ces délibérations font l'objet d'un préavis voté qui est ensuite consigné par écrit et transmis au magistrat.

Deux sessions délibératives ont lieu chaque année, la première en fin d'automne, la seconde en fin d'hiver. Une troisième session, prévue généralement en mai, ne propose pas d'attribution mais permet à la Commission d'établir un bilan de la saison antérieure et de débattre de problèmes généraux relatifs au théâtre indépendant à Genève.

Cette organisation, encore expérimentale, a d'abord suscité plusieurs craintes. Le risque que des directeurs défendent avec trop d'empressement les projets prévus dans leur "maison" a par exemple été mentionné. Mais après trois ans d'activité, la diversité des attributions démontre que ce ne fut pas le cas. En revanche, les relations entre les membres de la Commission se sont approfondies et les débats témoignent d'une préoccupation qui vise surtout à défendre la qualité de l'offre de la vie théâtrale genevoise durant toute la saison, en tenant compte non seulement des projets, mais aussi des diverses salles et des périodes de programmation.

Le soutien aux nouvelles émergences .

L'une des principales missions définie par le DAC consiste à soutenir la création artistique contemporaine, afin de permettre aux artistes de s'exprimer, d'être reconnus dans leur création qui, pour les plus significatives d'entre elles, appartiendront un jour au patrimoine commun. Cela exige de l'ouverture d'esprit et une aptitude au discernement. Les repères ne sont pas forcément déterminés et le risque existe de ne pas voir ce qui est en train de naître dans l'expérimentation et l'exploration. Le hasard et la nécessité règnent en maîtres pour garantir aux œuvres et aux artistes reconnaissance publique et pérennité institutionnelle. La politique culturelle menée sur ce terrain au cours des trois dernières législatures s'est attachée à être très active, inspirée par la volonté d'être à l'écoute des jeunes créateurs, notamment dans le domaine des arts plastiques. Le développement prodigieux de l'image et de ses innombrables avatars issus des traitements techniques les plus divers ont suscité la naissance d'une génération de créateurs polyvalents, actifs dans l'illustration, la bande dessinée, le graphisme et l'édition. D'autres explorent également des univers sonores que l'on s'efforce de répertorier et de rassembler sous l'appellation *musiques actuelles*. D'autres encore, restés discrets pendant longtemps, donnent de la voix pour défendre l'art du corps et de la danse contemporaine. Le soutien à ces différentes formes d'expression s'est traduit par un certain nombre d'initiatives dont on mesure aujourd'hui aisément l'intérêt qu'elles suscitent et l'importance qu'elles ont acquises au cours des dernières années.

La création de bourses et d'ateliers pour artistes

Traditionnellement, depuis plus de vingt ans, la Ville de Genève a attribué différentes Bourses de soutien aux artistes prélevées sur des Fonds provenant de legs privés: les Bourses des Fonds Berthoud, Lissignol - Chevalier et Galland (10'000 francs chacune), les Bourses Simon I. Patino en collaboration avec la Fondation du même nom.

De nouvelles Bourses d'aide à la création pour jeunes artistes ont été instaurées en 1998 pour soutenir des projets présentés par des personnes, des compagnies, des orchestres ou des collectifs qui oeuvrent dans différents domaines: danse, musique, théâtre, photographie, arts appliqués, beaux-arts, arts plastiques, création littéraire. D'un montant compris entre 5'000 et 20'000 francs selon les projets présentés, ces bourses sont un élément majeur du dispositif de soutien à la jeune création qui comprend également la mise à disposition d'ateliers pour artistes plasticiens à la Maison des arts du Grütli (7) et à l'Usine (14).

La création des Prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée

En 1996, le DAC organise une série de manifestations en hommage au Genevois Rodolphe Töpffer, le père fondateur de la bande dessinée, mort 150 ans plus tôt. Depuis les fameuses « Histoires en estampes » qui orchestraient, en 1827, les premières rencontres du texte et de l'image, la bande dessinée s'est affranchie pour devenir la BD, ce « neuvième art » auquel appartiennent nombre d'aventures graphiques contemporaines parmi les plus stimulantes.

A Genève, cet art s'appuie sur une longue tradition. Dans les années 1970, le milieu de la bande dessinée connaît déjà un véritable essor, grâce en particulier à des créateurs comme Daniel Ceppi, Gérard Poussin, Ab'Aigre, puis avec les dessinateurs des années 1980, parmi lesquels Aloys, Exem, Simon. Leur talent s'exprime également dans le domaine de l'affiche - politique et culturelle - ou du dessin de presse. Leurs héritiers imprègnent à leur tour dynamisme et créativité à la scène locale. Cette effervescence nourrit la vitalité de petites maisons d'éditions autogérées - Bulb et Atrabile, Le Drozophile, etc.

En 1997, deux Prix pour la bande dessinée sont créés par le DAC. Le Prix International de la Ville de Genève pour la bande dessinée est doté de 10'000 francs et récompense le meilleur album paru en français durant l'année. Le Prix Rodolphe Töpffer pour la jeune bande dessinée genevoise est destiné à aider et à encourager les jeunes talents locaux. Le montant de ce prix a passé de 5'000 à 10'000 francs en 2002. Attribués par un même jury, ces deux prix permettent à de jeunes auteurs de présenter leurs travaux aux côtés d'auteurs confirmés et de renommée internationale.

Chaque année en effet, les travaux des six nominés des Prix – trois dans chaque catégorie – font l'objet d'une exposition et d'un catalogue. En 2002, un coffret spécial a été réalisé. Il réunit les catalogues des six éditions des Prix de la ville de Genève pour la bande dessinée ainsi qu'une brochure survolant une décennie de création BD à Genève. Les contributions et témoignages recueillis à cette occasion permettent de mesurer l'importance d'un mode d'expression qui a vu l'éclosion d'une pépinière de jeunes créateurs, auteurs de bande dessinée, graphistes, éditeurs et affichistes.

Le soutien aux différentes expressions de la culture alternative

L'une des caractéristiques de la vie culturelle à Genève, c'est la très grande diversité de ses expressions. Dans les marges de la culture institutionnelle s'est ainsi développé un dense réseau de productions alternatives. Celles-ci couvrent quasiment tous les champs d'expression artistiques - danse, théâtre, musique, cinéma, arts plastiques et visuels, etc.

Les pratiques et les expérimentations alternatives s'expriment dans différents lieux. Certains sont des squats – la Cave 12, Le Goulet, deux exemples parmi d'autres – dont la durée de vie est évidemment variable et fonction des projets immobiliers ou urbanistiques prévus. D'autres sont des espaces provisoirement mis à disposition par les collectivités publiques (Ville ou Etat) par le biais de contrat de confiance; c'est le cas du Théâtre de la Parfumerie, au chemin de la Gravière, de l'ancienne usine Landis & Gyr à l'avenue Giuseppe-Motta qui abrite les activités du Collectif MOTTATOM et surtout de l'ancien site des Services industriels à la Jonction transformé en véritable village alternatif sous l'égide du collectif Artamis.

Enfin, il y à l'Usine, le Centre culturel alternatif issu des très fortes revendications socioculturelles des années 1980.

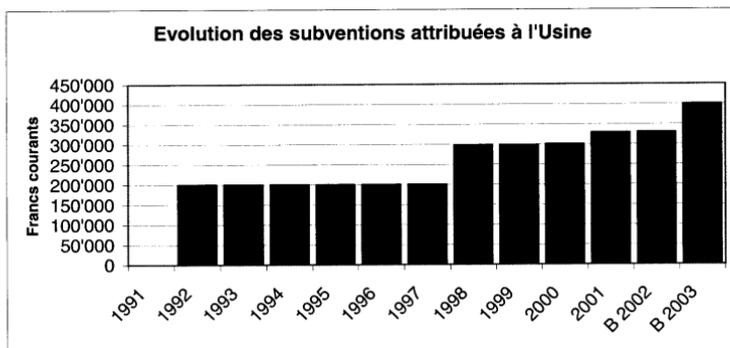
Depuis son ouverture en 1989, l'Usine remplit une double fonction de laboratoire social et culturel. C'est également le seul lieu institutionnel – puisque acquis et transformé par la Ville – destiné à accueillir des expressions artistiques alternatives.

Dès 1992, une ligne en faveur des activités culturelles de l'Usine a été inscrite au budget. Une subvention de 200'000 francs fut accordée à l'Association Etats d'Urgence, responsable de la gestion de l'Usine. Ce montant faisait ensuite l'objet d'une répartition entre différentes activités culturelles du lieu (théâtre, cinéma, arts plastiques), la musique étant quant à elle déjà pourvue grâce à une subvention octroyée à PTR (Post Tenebras Rock).

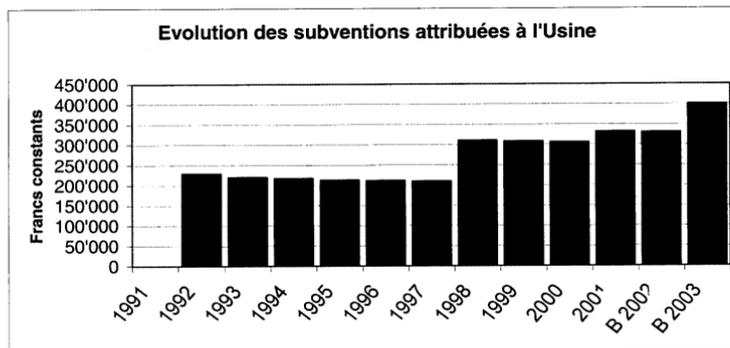
En 1996, un crédit de 4'945'000 francs a été voté pour réaliser d'importants travaux d'aménagements à l'Usine ainsi que la rénovation complète des façades du bâtiment.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des subventions attribuées à l'Usine par la Ville de Genève.

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif



Taux moyen annuel d'accroissement des subventions		
Francs courants	+ 18'182 F / an	+ 6,5% / an
Francs constants	+15'558 F / an	+ 5,22% / an



NB: Le calcul en "francs constants"

L'utilisation de données en francs constants permet une comparaison précise de la valeur du franc au fil des années en supprimant l'influence de l'inflation.

Le calcul du franc constant est basé sur l'indice genevois des prix à la consommation, qui mesure l'évolution du niveau général des prix à la consommation dans le canton de Genève.

L'indice de base correspond à l'année 1982. Partant de cet indice de base de 100, l'indice genevois des prix à la consommation augmente chaque année. Il est de 157,8 pour l'année 2002.

Les données en francs constants concernant les années 1991 - 2001 exprimées dans cette publication ont été pondérées selon le principe suivant: pour l'année 1991 par exemple, l'indice est de 132,8.

Afin d'obtenir un montant de 1991 en francs 2002, il faut donc multiplier ce montant par 157,8 puis le diviser par 132,8, soit: 100 francs 1991 donnent 118,37 francs 2002 ($100 \times 157,8 : 132,8 = 118,37$)

La mise en réseaux des savoirs et des compétences

Dès la fin des années 1970, le soutien public aux activités culturelles est en forte hausse et il se diversifie. Une conjoncture économique favorable, le succès des idées défendant la démocratisation de la culture et l'émergence de nouvelles formes d'expressions artistiques favorise une effervescence tous azimuts. Les institutions culturelles s'efforcent de tirer profit du dynamisme ambiant et d'un environnement socio-économique propice au développement de leurs activités. Au début des années 1990, changement d'ambiance: on passe progressivement d'une situation où l'émulation et la défense d'intérêts sectoriels et exclusifs avaient été rendue possible par la bonne santé financière des collectivités publiques – on distribue alors sans trop devoir (ou vouloir) compter – à une situation où les déficits publics obligent à faire des économies et à revoir à la baisse certaines ambitions. Ainsi, pour compenser le frein mis durant plusieurs années aux dépenses publiques, le DAC va susciter d'autres comportements construits sur la recherche des collaborations, des synergies par la mise en commun de ressources et de compétences. Cela dit, si la crise budgétaire a bel et bien joué un rôle de catalyseur dans ce sens, il faut tout de même rappeler que l'objectif de favoriser le travail en réseau répondait en premier lieu aux exigences inhérentes à une société où l'information et la communication (l'échange d'informations) sont devenues des valeurs (culturelles) essentielles.

Dans ce contexte, des réalisations importantes ont jalonné les trois législatures. Des impulsions ont été données dans plusieurs domaines afin de développer la mise en réseaux des savoirs et des compétences.

Le développement de la coopération transfrontalière

Genève est au cœur d'une "agglomération" transfrontalière qui regroupe un potentiel de plus de 700'000 habitants. Cette situation confère à la Ville de Genève un statut très particulier. Les échanges sont quotidiens de part et d'autre de la frontière et la circulation des biens et des personnes implique le développement d'un réseau de communications performant, notamment en matière de transports publics qui se traduira par le projet de RER entre Genève et Annemasse.

Cette proximité transfrontalière qui concerne un territoire largement urbanisé a de fortes incidences sur le plan culturel. Dans ce contexte, de nombreuses coopérations transfrontalières ont été développées.

Ces coopérations s'élaborent d'abord au travers de conventions signées entre les villes et les régions, mais elles s'appuient également sur les instances transfrontalières existantes et touchent les domaines d'expression les plus divers.

Les Bibliothèques municipales (BMU) au cœur d'un réseau transfrontalier

Au cours de la dernière décennie, plusieurs initiatives ont permis aux BMU de développer la mise en réseau de compétences professionnelles et de prestations aux usagers à l'échelle transfrontalière.

Ainsi, la Ville de Genève est signataire de **Conventions de collaboration** avec les villes d'Annemasse, de Gex, de Thonon-les-Bains et de Nyon dans le secteur des bibliothèques. Ces conventions garantissent l'accès de chaque usager à toutes les bibliothèques publiques et favorisent le prêt réciproque des documents. Plus de 1000 abonnés viennent ainsi du canton de Vaud et de la France voisine. Ces conventions rapprochent des bibliothèques déjà engagées dans des actions culturelles partagées. C'est en particulier le cas avec l'opération **Lettres frontière**, qui a pour objectif de mettre en lumière les richesses croisées de la Suisse Romande et de Rhône-Alpes dans le domaine de la littérature. Annemasse et Thonon pour la région Rhône-Alpes, Genève pour la Romandie puis Nyon et le Canton du Valais, le cercle des partenaires engagés s'est progressivement élargi. Et les regards croisés se sont ainsi multipliés, tout comme cela se fait à l'occasion de **la Fureur de lire**. Sous le label **Genève se livre**, les bibliothèques sont parties prenante d'une opération annuelle de diffusion de l'édition genevoise en France dans la région Rhône-Alpes et aussi dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, en partenariat avec le Cercle des éditeurs genevois. Enfin, les BMU sont étroitement associées à la constitution d'une collection intitulée **Léman – Livre à lire** dans le cadre de la Commission culture du Conseil du Léman.

Ces différentes collaborations permettent de partager expériences et savoirs-faire. Elles ont contribué à tisser un dense réseau de liens entre professionnels de part et d'autre de la frontière, ce qui a aussi pour effet d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre au public.

Les échanges, rencontres et festivals

La Ville de Genève encourage et soutient des projets tels que **JazzContreBand**, festival consacré aux musiques actuelles qui se déroule depuis plusieurs années dans cinq lieux

différents à Annemasse et à Genève. Un soutien est également accordé à **L'Officieux du spectacle** qui réunit toutes les informations relatives aux concerts de musiques actuelles en Rhône-Alpes et en Romandie. Des échanges d'orchestres sont par ailleurs possibles à l'occasion du grand rendez-vous annuel de la Fête de la musique. S'agissant de la musique classique, l'Orchestre des pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève réunissent chaque année leurs effectifs pour donner un programme conçu en commun à l'occasion d'une tournée transfrontalière.

Dans le domaine des arts de la scène, le DAC contribue au financement de projets comme celui des **Bâtisseurs** et de **La Banane Bleue** ; il soutient également le projet **Les Colporteurs** qui vise à favoriser la circulation des publics de part et d'autre de la frontière ou encore le **Passeport Danse** qui réunit plusieurs lieux de spectacles dans le franco-genevois. Certaines de ces initiatives bénéficient de l'appui du Conseil Régional Franco-Genevois (CRFG) qui réunit la Ville et le Canton de Genève ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Au fil des ans, les initiatives le plus souvent issues du terrain se sont donc multipliées, portées par une volonté politique commune de développer les coopérations et les échanges culturels dans le franco-genevois et plus largement, en Rhône-Alpes et en Romandie. Cette réalité transfrontalière s'est révélée de manière tout à fait singulière en 1998, à l'occasion des **Journées du patrimoine** placées sous le signe du Léman. Organisée conjointement avec 10 villes tout autour du Léman, cette quinzaine exceptionnelle avait attiré plus de 36'000 visiteurs séduits par un riche programme qui englobait le vaste champ des réalisations et des savoir-faire humains, qu'ils soient artistiques, scientifiques, architecturaux, urbanistiques et environnementaux, et leurs relations avec le patrimoine naturel.

La coopération Nord-Sud et Sud-Sud

La Ville de Genève s'est fixée comme objectif de consacrer le 0,7% de son budget à la coopération avec des pays du Sud. Elle est aujourd'hui engagée dans de nombreux projets de coopération décentralisée: au Mali, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Pérou et au Brésil, au Paraguay.

Parmi les programmes, ceux que les Conservatoire et Jardin Botaniques (CJB) mènent au Paraguay, en partenariat avec plusieurs organismes spécialisés, sont exemplaires. Ces

projets visent en particulier à valoriser les connaissances traditionnelles liées aux plantes, à favoriser une prise de conscience locale de la valeur de ce patrimoine végétal avec pour objectif prioritaire l'amélioration des conditions d'existence des populations sur place par une meilleure utilisation des espèces végétales dans le domaine de la santé et de l'alimentation.

En septembre 2002, la manifestation **Cap au Sud** a offert à la population genevoise l'occasion de venir partager, avec de nombreux acteurs multiculturels, les expériences réalisées depuis une dizaine d'années dans ce pays. Ces expériences procèdent d'un mode de coopération qui intègre recherche, éducation, échange et transmission des savoirs. Leur mise en œuvre se fait dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Genève. L'une des réalisations les plus marquantes est la création d'un Centre d'Éducation à l'Environnement à Asuncion en 1996. Dans ce cadre, une équipe mixte paraguay-genevoise mène un grand projet d'utilisation de la diversité dans un but d'amélioration des conditions d'existence de la population. Ce programme est subventionné conjointement par la Confédération, la Ville de Genève et la Croix-Rouge suisse.

L'idée consiste à mettre en place le personnel et les structures nécessaires dans des centres d'éducation à l'environnement afin d'assurer le transfert de connaissances dans le domaine de la biodiversité tropicale et du développement durable. Dans un premier temps, il s'agit d'opérer un transfert de connaissances du Nord vers le Sud en déléguant aux partenaires la conduite des programmes dès que cela s'avère techniquement possible, afin d'assurer une transmission des savoirs libre de tout « colonialisme scientifique ». C'est ensuite, dans un deuxième temps, l'expérience acquise par ces partenaires qui est mise à contribution pour créer des structures d'éducation environnementale ainsi que des programmes adaptés aux conditions rurales afin de convaincre la population de la pertinence de la conservation. Enfin, dans un troisième temps, il faut pouvoir assurer la formation continue d'équipes mixtes de professionnels par des coopérations Sud-Sud dans les domaines de la botanique, de l'éducation environnementale et de la muséologie, ceci au moyen de cours universitaires ou d'ateliers.

Grâce à différents accords et conventions, la Ville de Genève collabore aussi avec Dakar dans le domaine de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Genève apporte une aide à la restauration du jardin botanique de Dakar par le biais de l'expertise botanique et horticole des CJB mais aussi en soutenant financièrement la revitalisation de cet espace. Les expériences de coopération menées à Asuncion et Dakar sont destinées à faire école. Ainsi, le Centre suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire, ainsi que les villes de

La Paz en Bolivie et de Bamako au Mali se sont déjà inscrites pour bénéficier du *know how* développé par les CJB et leurs partenaires grâce au soutien actif et permanent du DAC.

La mise en réseaux des institutions

L'informatisation de la BPU

Au début des années 1990, la BPU accuse un grand retard par rapport à ses institutions sœurs de Suisse romande. C'est particulièrement vrai dans le domaine informatique. Au cours de la dernière décennie, de gros efforts ont été accomplis pour moderniser l'institution sur des bases solides.

La gestion du catalogue. Sur ce plan, la situation était d'autant plus grave que les autorités gérant le système Sibil dans le cadre du réseau romand (RERO) avaient pris la décision d'abandonner le logiciel développé à Lausanne pour poursuivre la gestion du catalogue collectif romand sur un système américain (VTLS) adopté par la Bibliothèque nationale suisse. Le catalogue RERO permet de localiser les publications scientifiques disponibles dans les bibliothèques romandes, il évite le catalogage à double au niveau romand et doit permettre une coordination fine des acquisitions. Les données accumulées depuis plus de huit ans sur le système Sibil ont donc dû être transférées sur le nouveau système. La BPU dispose aujourd'hui d'un catalogue central romand répertoriant tous les ouvrages décrits sur informatique.

Les premiers pas vers Internet. Pour relever ce défi, l'environnement informatique des bibliothèques scientifiques de la Ville doit être totalement remplacé. Malgré une période de gel de tous les projets informatiques de la Ville, la BPU va de l'avant. Les bibliothécaires de la BPU seront ainsi les premiers en Ville de Genève à avoir accès à l'Internet et à utiliser le courrier électronique. Plus tard, la BPU et le CJB seront les premiers services à disposer d'un site Web en Ville de Genève.

L'informatisation du prêt. Le développement de la collaboration avec l'Université a permis d'accélérer l'informatisation du prêt des livres de la BPU et des autres bibliothèques scientifiques de la Ville. Cette opération est rendue complexe en raison de la taille de l'institution. La réaction du public est naturellement enthousiaste ; non seulement les opérations sont plus rapides, mais encore les lecteurs peuvent savoir immédiatement sur écran si les ouvrages sont déjà empruntés ou non : un gain de temps énorme pour les usagers, mais aussi pour le personnel qui n'a plus à se rendre au fond des magasins pour constater que l'ouvrage a déjà été emprunté. A ce jour, plus de 10'000 cartes de lecteur donnant accès à toutes les bibliothèques scientifiques de la Ville ont été établies.

Enfin depuis le printemps 2002, non seulement le catalogue RERO est disponible sur Internet, mais le module de prêt de la BPU est aussi accessible à travers Internet ; cela signifie qu'un lecteur qui dispose d'un accès Internet à la maison, dans son laboratoire ou son bureau peut commander à distance les ouvrages qu'il veut emprunter: le temps d'arriver aux Bastions, les documents sont à sa disposition.

La rétroconversion des anciens catalogues. Dans le jargon des bibliothécaires, le terme « rétroconversion » désigne l'action de saisir sous forme informatique des catalogues anciens, généralement placés sur des petites fiches. La rétroconversion des anciens catalogues est un problème spécifique aux bibliothèques de conservation. Au cours des six dernières années la BPU a fait dans ce domaine un grand pas en avant. Le catalogue alphabétique de la BPU compte plus de 2 millions de fiches, le catalogue matières environ un million. La saisie sur support des anciennes fiches a été une condition incontournable de la modernisation de la bibliothèque, la priorité étant naturellement la saisie du catalogue alphabétique. Le magistrat a défendu ce projet devant le Conseil municipal et obtenu un premier crédit de deux millions de francs (PR 245) qui a permis l'engagement temporaire de personnel qualifié pour la saisie des anciennes fiches. Un second crédit de près de 530'000 francs a été voté en 2002. Tous les livres de la Bibliothèque publiés depuis 1960, sont désormais disponibles dans le catalogue informatisé, alors que 20 % de ceux publiés entre 1900 et 1959 le sont également.

Le serveur de CD-Roms. Le nombre de documents publiés sous forme de CD-Roms, (remplacés progressivement par des DVD de plus grande capacité) est toujours plus important. Le contenu des CD-Roms est parfois pointu et n'intéresse que des spécialistes, mais il est aussi d'intérêt très général et ces documents doivent être accessibles à plusieurs lecteurs en même temps. C'est le cas notamment des bibliographies spécialisées, un des points d'excellence de la BPU. C'est pourquoi l'acquisition d'un serveur de CD-Roms a été faite. Ce serveur est partagé avec les Bibliothèques municipales. Plusieurs bibliographies spécialisées d'importance majeure pour le public de la BPU ont été chargées (littérature, linguistique, histoire, théologie, etc.); plusieurs centaines de milliers de références sont à disposition des lecteurs sur des postes en accès libre. Ce serveur est accessible sur tout poste de travail relié au réseau informatique de la Ville pour autant qu'on y installe un petit logiciel client. Depuis quelques mois, des fichiers de documents numériques sont également chargés sur ce serveur.

Périodiques électroniques et publications numériques. Dans le cadre du consortium suisse des bibliothèques scientifiques, la BPU offre depuis un peu plus d'un an un accès à un nombre impressionnant de périodiques électroniques (plus de 2'000 à fin décembre 2002). Pour l'instant, l'essentiel de ceux-ci couvre les sciences comme la médecine, la physique, la chimie, progressivement les périodiques en sciences humaines viennent

s'ajouter à ce panel de documents de grande valeur scientifique. Dans le cadre du consortium, la BPU met également à disposition un bouquet de plus de 300 périodiques essentiellement en sciences morales dont certaines collections numérisées remontent au XIXe siècle. Ce portail rencontre un grand succès auprès des lecteurs.

Le projet MUSINFO

MUSINFO est lancé à l'initiative du magistrat en 1992. L'objectif est de rassembler les différentes bases de données qui étaient jusque-là développées sur divers systèmes d'exploitation, de mettre en place un système d'information performant pour la gestion des collections des institutions municipales. La mise en place, en 1995, d'un système d'information global, fédérateur et participatif concerne les Musées d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie, le Muséum d'histoire naturelle, la BPU, le Fonds municipal d'art contemporain ainsi que les Conservatoire et Jardin botaniques.

Conçu pour répondre au besoin d'informatiser l'inventaire descriptif de collections pluridisciplinaires, MUSINFO utilise une technologie numérique de pointe pour assister les professionnels des musées dans leurs tâches de conservation, d'étude et de diffusion des informations sur le patrimoine culturel et scientifique. Cette réalisation comporte également un volet qui doit permettre la consultation publique en offrant *on line*, c'est-à-dire via l'Internet, un accès rapide à ces ressources documentaires. A titre d'exemple, on citera les Musées d'art d'histoire dont la banque de données est l'une des plus importantes d'Europe avec quelque 220'000 fiches descriptives d'objets et environ 18'000 photographies numérisées.

La Coordination Homme – Nature – Environnement

Des collaborations existent entre les institutions scientifiques municipales et l'Université, sous diverses formes. En 1979 a tout d'abord été créé le Centre d'anthropologie réglant la coopération entre les institutions scientifiques actives dans le domaine de l'anthropologie et de l'ethnographie – le Musée d'ethnographie et le Département d'anthropologie et d'écologie de la Faculté des sciences. Quelques mois plus tard naissait le Centre de zoologie avec le Muséum d'histoire naturelle et le Département de zoologie et de biologie animale de la Faculté des sciences. Enfin, en avril 1981 était créé le Centre de botanique institutionnalisant la coopération entre les Conservatoire et Jardin botaniques et le Département de botanique et de biologie végétale de l'Université.

Dès 1992, le magistrat souhaite développer la coopération entre les trois centres. C'est donc sur son initiative qu'est créée la *Coordination Homme – Nature – Environnement (CHNE)*. La Coordination est composée de deux représentants par Centre, du Conseiller administratif délégué aux affaires culturelles et du Doyen de la Faculté des sciences. La CHNE permet ainsi de développer des activités interactives entre les trois Centres, de coordonner les achats d'appareils scientifiques coûteux, la mise en place de réseaux informatiques et l'organisation des bibliothèques. Fondamentalement, le but est de promouvoir l'interaction Homme – Nature - Environnement en s'appuyant sur les capacités et les compétences des trois centres.

Des programmes tels que *Diversité 95* ou *La Nuit de la Science* ou encore le projet de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie ont été discutés au sein de la CHNE. L'activité de cet organisme de concertation se traduit essentiellement par des résultats scientifiques. C'est dans ce sens qu'ont été élaborées les collaborations des musées avec l'Université à l'occasion de la première édition du festival *Science & Cité*, ou encore l'intégration du Département d'anthropologie dans le projet de nouveau Musée d'ethnographie.

La Commission consultative pour une mise en valeur du livre.

En 1997, la Ville et l'Etat ont signé une convention dans le but de coordonner leurs moyens et leurs ressources pour mettre en œuvre une politique d'encouragement et de soutien à la production locale du livre, à sa diffusion et à sa promotion auprès du public, en particulier des jeunes.

La convention instituait une Commission consultative de mise en valeur du livre composée de représentants des deux collectivités publiques et des différents partenaires du livre à Genève – écrivains, éditeurs, libraires et bibliothécaires. Cet organe est chargé d'étudier et de proposer des mesures propres à renforcer les soutiens publics dans le domaine du livre. Il a également pour mission de mettre sur pied des jurys pour l'attribution des prix et des bourses.

Présidée en alternance par un représentant de la Ville et un représentant de l'Etat, la Commission prévoie chaque année par des jurys l'attribution de deux bourses d'aide à l'édition, une bourse d'aide à l'illustration, une bourse pour jeune auteur ainsi qu'une bourse de soutien à un auteur confirmé. (cf. Les relations avec les artistes et les acteurs culturels).

Sous le label *Genève se livre*, elle a réalisé deux plaquettes destinées aux professionnels du livre en France voisine (en Rhône-Alpes et en Provence Côtes d'Azur) présentant une sélection de l'édition genevoise.

La Conférence culturelle genevoise

L'Etat de Genève, la Ville de Genève et des Communes membres de l'Association des Communes Genevoises ont décidé de conjuguer leurs efforts dans le domaine de la culture. En adoptant une Convention qui règle leur collaboration, ils se donnent les moyens d'agir au niveau des infrastructures, des institutions et des manifestations culturelles reconnues d'intérêt cantonal ou régional. La structure qu'ils mettent en place jouera un rôle de concertation et de coordination en matière de politique culturelle.

Depuis l'adoption, en 1996, d'une loi cantonale sur l'encouragement et l'accès à la culture, différentes étapes ont conduit à cette initiative. Pour la Ville de Genève qui joue les premiers rôles dans le domaine de la culture, l'objectif était avant tout de garantir le financement des grandes institutions culturelles existantes ou à venir en développant des partenariats. Depuis plusieurs années, cette réflexion a été menée par le DAC.

En 2001, un rapport d'étude a permis d'analyser les "effets de débordement" des activités culturelles et de confirmer la nécessité d'imaginer de nouvelles formes de répartition des charges entre les collectivités concernées. La même année, dans une motion sur les collaborations transversales entre collectivités publiques genevoises, le Conseil d'Etat affirmait d'ailleurs clairement « sa volonté (...) d'affronter et de résoudre en commun avec les autres collectivités publiques concernées, les grands problèmes auxquels il peut être confronté ».

Dans ce contexte, la Convention tripartite –Ville, Etat, Association des communes - prévoit l'institution d'une **Conférence culturelle genevoise**, qui sera l'organe commun de consultation. Ouverte à d'autres collectivités régionales, cette instance de dialogue aura pour mission:

- d'assurer la pérennité des institutions et manifestations culturelles d'intérêt cantonal ou régional
- de coordonner les politiques de développement et de financement des infrastructures culturelles
- d'encourager l'accès de tous à la culture

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

- de veiller à la diversité de la création et de l'offre culturelles. Entre autres tâches, la Conférence sera amenée à planifier les investissements culturels et à définir des critères de soutien

La Convention précise les modalités d'existence de la *Conférence culturelle genevoise*. Les membres de cet organisme sont le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, le Conseiller administratif de la Ville de Genève chargé des affaires culturelles et un représentant de chaque commune signataire; d'autres représentants de collectivités publiques peuvent également siéger avec une voix consultative.

Un organe de planification et de coordination aura pour mission d'assurer la continuité de l'activité de la Conférence et de veiller à l'application de ses décisions. Au chapitre du financement, il revient à la Ville, à l'Etat et aux Communes de mettre sur pied un système simple et équitable de participation financière pour des objets communs aux membres de la Conférence. Enfin, un **forum d'évaluation des prestations culturelles** formé de cinq experts indépendants, nommés par les trois signataires, sera chargé périodiquement d'établir un inventaire et une évaluation des prestations culturelles.

Les investissements culturels

En préambule, il convient de rappeler la procédure concernant les investissements municipaux et leur réalisation. Le département concerné par un investissement propose au Conseil administratif (ci-après le CA) d'engager des dépenses pour un objet particulier. Le CA prend note des demandes des cinq départements puis établit une planification sur quatre ans. Des projets peuvent ainsi être mis en attente en fonction des moyens à disposition, lesquels sont déterminés par le budget quadriennal des finances arrêté par le CA sur proposition du Département des finances.

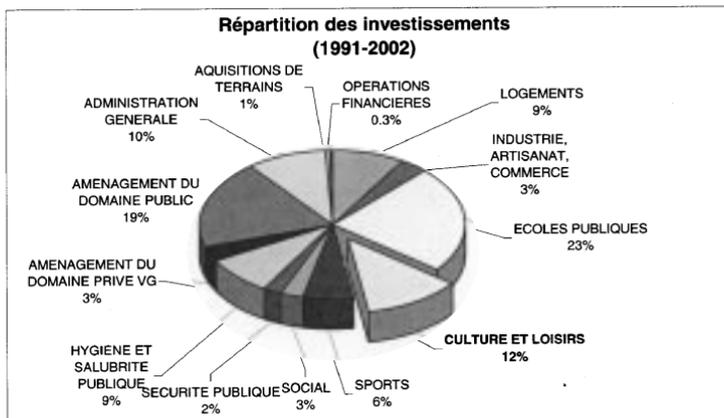
Les investissements culturels prévus sont ensuite finalisés devant le CA par le Département des affaires culturelles sous la forme d'un cahier des charges qui résume le programme établi. Si le CA l'accepte, le projet est transmis au Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (DACV) pour réalisation. Ce département devient alors responsable des opérations –échéances, respect du cahier des charges, construction, etc.

Le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie présente ensuite le projet au Conseil municipal après acceptation de celui-ci par le Conseil administratif.

Cette procédure n'est évidemment pas sans conséquence. Face aux nombreux projets d'investissements qui doivent être "instruits" en parallèle par les services du DACV, des choix prioritaires interviennent inévitablement. Ces priorités peuvent être dictées par l'urgence et la nécessité d'intervenir rapidement pour résoudre un problème mais elles peuvent aussi dépendre du calendrier politique, de la pression sociale ou encore de facteurs économiques.

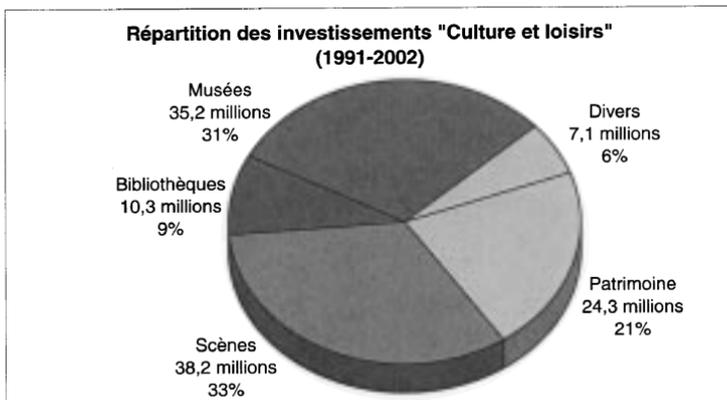
De 1991 à 2002, quelque **115 millions** ont été investis dans les infrastructures culturelles - bâtiments, équipements techniques, informatique, etc. Cette somme correspond environ à **12%** du total des investissements réalisés par la Ville de Genève durant cette période. Ces investissements concernent principalement les rénovations et les aménagements des 69 bâtiments qui ont des affectations culturelles et qui représentent le plus important volume (m3) des infrastructures de la Ville de Genève...

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif



Légende : Les catégories présentées dans le graphique ci-dessus correspondent à la classification comptable officielle des communes en Suisse. Elles ne recourent pas la répartition des départements de la Ville de Genève.

Les investissements réalisés peuvent être classés dans quatre champs d'interventions: les musées, les bibliothèques, les scènes et le patrimoine. Cette classification correspond à la structure du DAC qui comprend trois divisions et tient également compte des investissements liés à la conservation du patrimoine dont le service était rattaché au DAC jusqu'en 2000.



Les investissements dans les musées : 35 millions

Les musées constituent des équipements culturels de premier plan. L'accroissement des collections, de même que la qualité et la diversité des expositions temporaires qui y sont présentées contribuent à augmenter fortement leur attractivité et leur fréquentation. Mais cette évolution ne va toutefois pas sans poser des problèmes de sécurité de plus en plus aigus. L'exemple du Musée de l'horlogerie, victime de deux cambriolages désastreux en 2001 et 2002 est venu rappeler de manière brutale à quel point il est devenu urgent d'améliorer la sécurité de nos musées. Or dans ce domaine, il y a encore trop d'attentes de la part des musées.

Les Musées d'art et d'histoire

Dans le domaine des musées, les investissements les plus importants ont concerné les

Musées d'art et d'Histoire pour un montant de quelque 14 millions de francs.

A Charles-Galland, une librairie et un café-restaurant ont été inaugurés en 1996. L'année suivante, la cour intérieure du Musée, utilisée à la fois comme terrasse de la cafétéria et espace dévolu à l'organisation de manifestations culturelles, a été réouverte au public tandis qu'étaient réalisés les équipements garantissant l'accès du Musée aux personnes handicapées. Certains de ces aménagements ont été en partie financés par des fonds privés. La réfection de la toiture a nécessité une intervention de grande envergure. Un réaménagement progressif des différentes salles consacrées à la présentation des collections permanentes a permis une meilleure mise en valeur de l'ensemble des fonds du Musée.

Au Musée Rath ont été installés, en 1997, un ascenseur ainsi qu'une infrastructure permettant l'accès aux personnes âgées et aux handicapés.

Deux magasins supplémentaires pour le stockage des collections ont été créés dans le sous-sol du bâtiment abritant, à la Promenade du Pin, la Bibliothèque d'art et d'archéologie, alors que la rénovation des façades et de la toiture a été achevée en 2002.

Le magistrat a convaincu le Conseil administratif, non sans difficultés conjoncturelles, de regrouper dans le bâtiment des Casemates les fonctions directoriales, scientifiques et administratives de l'institution, jusqu'alors dispersées dans plusieurs bâtiments en ville et au sein du MAH. Le crédit de réalisation d'aménagement du bâtiment des Casemates a été voté en juin 1998. L'installation de la direction, de l'administration, de la conservation, de l'accueil des publics, de la photothèque, du laboratoire de recherche et des ateliers de

restauration dans le bâtiment des Casemates a été réalisée dans le courant de l'année 2001.

En raison des travaux engagés en 1999 à la Promenade du Pin, et pour des raisons de sécurité et de conservation, les collections du Cabinet des estampes et du Cabinet des dessins ont dû être transférées provisoirement dans d'autres locaux. C'est ainsi que la Villa La Concorde nouvellement restaurée, et dans l'attente d'une nouvelle affectation par le Conseil administratif, a pu accueillir provisoirement le Cabinet des dessins.

Le Bâtiment d'art contemporain (BAC)

Près de 4 millions de francs ont été consacrés à l'aménagement du bâtiment de la rue des Vieux-Grenadiers et à la réfection de son enveloppe. Le Bâtiment d'art contemporain (BAC) accueille actuellement le MAMCO, le Centre d'art contemporain, le Fonds municipal d'art contemporain ainsi que le Musée de l'automobile Jean Tua. Ce dernier devrait être déplacé pour permettre la réalisation de BAC +3, un projet qui permettra de regrouper notamment le Centre de la photographie, le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais et le Centre d'édition contemporaine dans un esprit fédérateur tout en respectant l'autonomie et la spécificité des six entités réunies.

Les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Plus de huit millions de francs ont été consacrés au CJB. Deux réalisations importantes ont marqué cette décennie: la sauvegarde des serres Rothschild à Pregny-Chambésy (1994) et la rénovation du Jardin d'hiver (1997). Les premiers jardins d'hiver sont nés au milieu du siècle passé, dans le sillage de la Révolution industrielle triomphante. Construits dans les parcs publics, ces jardins étaient alors conçus comme des « poumons de verdure » indispensables à la réconciliation de l'homme et de la nature en milieu urbain.

Aujourd'hui, ce type de construction est considéré dans sa dimension environnementale et non pas exclusivement sous l'angle monumental. Les investissements (plus de 4 millions de francs) réalisés par la Ville pour restaurer le Jardin d'hiver des Conservatoire et Jardin botaniques, ont permis d'assurer la pérennité d'un type architectural souvent négligé, tout en lui restituant sa vocation d'être un instrument de sensibilisation et d'éducation à la diversité végétale.

Le Musée d'ethnographie

En 1998 et après plusieurs années de préparation intense, le Conseil municipal vote un crédit de cinq millions de francs pour étudier la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm. En février 2001, une large majorité de ce conseil accepte un crédit de 55 millions de francs destiné à la construction du nouveau musée. Un référendum est lancé contre cette décision par la récolte de plus de 4000 signatures. Le 2 décembre 2001, le crédit de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm est refusé en votation populaire.

Dans ce contexte, et pour faire face à une situation rendue très difficile, plusieurs initiatives sont prises.

Tout d'abord, il s'agit d'intervenir en urgence afin de mettre en lieu sûr les collections disséminées en différents lieux et conservées dans de très mauvaises conditions. En 2002, de nouveaux locaux sont donc loués aux Ports Francs pour accueillir les collections. Cette opération nécessite le vote, en septembre 2002, d'un crédit de 1,5 millions de francs pour l'aménagement et l'équipement du dépôt.

Sur demande du DAC, le Conseil administratif prend aussi la décision de rénover le bâtiment du boulevard Carl-Vogt afin de le mettre aux normes de sécurité et d'assurer des conditions de travail décentes aux collaborateurs du musée. Ce projet de rénovation est actuellement à l'étude et pourrait être financé en partie par le legs Lancoux.

Par ailleurs, un nouveau projet de musée d'ethnographie est aujourd'hui étudié par une délégation du Conseil d'Etat, du Conseil administratif de la Ville et de l'Association des communes genevoises. Il s'agit d'arrêter le choix du site et le mode de financement. Il reviendra à la Conférence culturelle genevoise de valider le cadre général des objectifs culturels dans lequel ce projet devra s'insérer.

Enfin, la nomination du nouveau directeur du musée va permettre de mettre en place une démarche de redéploiement du musée actuel en vue de créer une dynamique propre à convaincre un plus large public de la nécessité pour Genève d'ériger d'un musée des cultures du monde. L'accent sera mis sur une muséographie nouvelle, sur le travail en réseau avec des institutions partenaires, en réaffirmant la volonté de favoriser le dialogue

entre les groupes d'habitants de Genève qui proviennent de nombreuses cultures différentes.

Les investissements dans les bibliothèques: 10 millions

Trois grands chantiers ont été menés à bien durant la décennie.

Tout d'abord, le réseau des bibliothèques municipales a pu être développé avec la construction de la nouvelle bibliothèque de Saint-Jean – Charmilles sur la couverture des voies CFF, inaugurée en 2001.

Aux Bastions, la BPU est équipée depuis 1999 d'un espace en libre accès grâce à la transformation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment. Un crédit de deux millions a par ailleurs permis la conversion rétrospective des anciens fichiers de la BPU, opération indispensable dans le cadre de la modernisation de l'institution entreprise voici dix ans. Un deuxième crédit de près de 530'000 francs a été voté en 2002 pour poursuivre dans cette voie.

Les arts de la scène – 38 millions de francs

Parmi les investissements importants réalisés dans ce domaine, on relèvera en particulier

- Le remplacement de la mécanique de scène du Grand Théâtre en 1994 (19 millions)
- les locaux de répétition pour le Ballet à Ste-Clotilde (4 millions)
- la rénovation- transformation de l'Usine en 1997 (5 millions)
- la participation de la municipalité à la construction de l'Arena en 1993 (3 millions)
- l'installation des Ateliers d'ethnomusicologie dans de nouveaux locaux à la rue Montbrillant en 2002 (680'000 francs)

Par ailleurs, trois autres dossiers ont également fait l'objet d'études mais n'ont pas encore pu être réalisés.

L'Alhambra

En janvier 2000, l'Etat cède l'Alhambra à la Ville lors de l'échange de parcelles concernant le Stade de Genève situé sur le site des anciens abattoirs.

En février 2001, le DAC consulte les associations qui ont organisé des manifestations à l'Alhambra et les utilisateurs potentiels d'une salle vouée à l'art musical. Au terme de cette consultation par questionnaire, la vocation musicale de la salle est unanimement admise.

En novembre-décembre 2001, des travaux de sécurité sont réalisés suite à un incident technique survenu dans la tour de scène et qui a nécessité la fermeture de la salle jusqu'en janvier 2002.

En janvier 2002, le Conseil municipal vote un crédit de 1'277'000 francs pour réaliser les travaux d'urgence à l'Alhambra (réfection de la toiture et installations techniques) ainsi qu'un crédit d'étude de 150'000 francs pour lancer l'étude de réhabilitation générale du bâtiment. L'étude de faisabilité est terminée en novembre de la même année et l'affectation de l'Alhambra en Maison des musiques est confirmée.

La présentation du projet a été faite aux milieux associatifs culturels en janvier 2003. Les principaux partenaires associatifs actifs dans le domaine musical (une dizaine) ont fait part par écrit de leurs remarques et confirment le programme consacré aux musiques acoustiques et amplifiées. Outre des concerts, la future Maison des musiques sera également équipée pour pouvoir accueillir des spectacles et des projections. Le projet comprend la réalisation d'une salle de 500 places, d'une scène pouvant accueillir 30 instrumentistes et 80 choristes et d'une fosse d'orchestre pour quarante musiciens. Des loges, un foyer pour le public ainsi que les équipements techniques indispensables complètent le programme de rénovation transformation du bâtiment.

Les prochaines étapes passent par une demande de crédit au Conseil municipal pour lancer le concours d'architecture sur la réhabilitation de l'Alhambra, puis une demande de crédit d'étude et de construction pour la réalisation du projet à l'horizon 2005-2007. Le programme culturel étant finalisé, le dossier est actuellement en main du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

La Comédie

La rénovation de La Comédie est à l'ordre du jour depuis les années 1970. Nombreux sont les experts qui se sont penchés sur le sort de ce bâtiment situé dans la zone de protection de la Vieille Ville.

En 1987 paraît le rapport Langhoff qui prône une transformation radicale de la scène du boulevard des Philosophes. Ce document crée un certain émoi dans les milieux culturels et politiques genevois. De nombreux débats s'engagent.

Au début de années 1990, le Conseil municipal demande qu'un projet de rénovation complète soit étudié. Après de longs travaux en commission et autant de discussions en plénum, un nouveau projet de rénovation avec élargissement de la scène est demandé. Celui-ci sera finalement refusé en octobre 2002, lorsque le Conseil municipal vote un crédit de 275'000 francs pour poursuivre l'étude de réhabilitation légère du bâtiment tout en conservant la typologie actuelle de La Comédie. Cette décision tient compte d'un élément nouveau. Des professionnels du théâtre à Genève se sont en effet constitués en association, le "Groupe pour une nouvelle Comédie", et proposent de construire ailleurs un nouveau théâtre. Cette proposition énumère les missions artistiques de la nouvelle Comédie, décrit les grandes lignes du cahier des charges architectural, esquisse un budget de réalisation et de fonctionnement, sans pour autant ouvrir sur une vision globale du développement du théâtre à Genève, notamment en ce qui concerne le théâtre indépendant.

En votant des crédits permettant une simple mise à niveau des équipements techniques de La Comédie actuelle, le Conseil municipal a implicitement souhaité que soit engagée une réflexion sur le statut et la mission à long terme de cette institution. Défendre le principe d'une rénovation complète du bâtiment actuel permettait de répondre, dans les meilleurs délais et pour une très grande part, aux besoins et aux problèmes posés par l'obsolescence et la dégradation d'une des principales scènes genevoises.

La direction prise aujourd'hui consiste à faire le pari de la construction d'un nouveau théâtre. Dans ce cas, un cahier des charges architectural devrait découler d'un projet culturel définissant les missions dévolues à ce nouvel équipement au sein du monde théâtral genevois. Vu l'ampleur du dossier et la complexité des procédures à mettre en place pour aboutir à cette réalisation, notamment sur le plan du financement des travaux et de la gestion ultérieure, il apparaît que son traitement devra être abordé par la Conférence culturelle genevoise réunissant la Ville, l'Etat et l'Association des communes.

Les Halles de l'île

En 2001, le Conseil administratif a déposé un rapport intermédiaire sur les Halles de l'île, suite à l'examen des idées, projets et discussions concernant ce lieu depuis la fin des années 1980. Ce rapport présentait un état des lieux, une analyse et un tri des projets –une quarantaine au total – assorti d'une proposition de réalisation d'un Centre multimédia réunissant une discothèque et une médiathèque publiques .

Ce choix répondait à une vision globale et cohérente des besoins et des attentes de la population en matière culturelle. La Ville de Genève dispose en effet de nombreux équipements culturels qui fonctionnent comme autant de pôles d'attraction dans différents domaines : La Maison des Arts du Grütli, Saint-Gervais, L'Usine, etc.,

La création d'un Centre multimédia réunissant une discothèque, une médiathèque, un espace public d'accès à l'Internet et aux technologies virtuelles ainsi que des espaces de consultation, de recherche et d'exposition en rapport avec les activités du centre, devait permettre de compléter ce dispositif en répondant aux insuffisances que l'on constate aujourd'hui dans un domaine dont le développement est impressionnant.

Des milliers de personnes ont recours aux services des deux discothèques municipales et ce nombre ne cesse de croître, suivant en cela la multiplication exponentielle des produits mis sur le marché via différents supports. Or les discothèques municipales ont actuellement de plus en plus de peine à faire face à cette demande. Conçues à l'origine comme des discothèques de quartier, elle drainent aujourd'hui une population beaucoup plus large, avec pour conséquence inévitable, faute de place et de moyens, une baisse de la qualité des prestations offertes.

Dans ce contexte, il est donc apparu que priorité devait être donnée à une solution qui permette de mettre à niveau les discothèques existantes - et excentrées - en créant un nouveau service dans un lieu central, facilement accessible, et parfaitement adapté, par la qualité des espaces à disposition, à la réalisation d'un nouveau pôle d'attraction et d'animation culturelles.

Le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur ce projet et renvoyé le dossier au Conseil administratif.

Les investissements dans le patrimoine : 24 millions

Une vingtaine d'interventions sur des objets immobiliers faisant partie du patrimoine municipal ont été effectuées durant les trois dernières législatures. Parmi celles-ci on retiendra trois réalisations qui ensemble ont mobilisé quelques plus de 22 millions de francs: la rénovation de la Salle communale de Plainpalais pour un montant global de 12 millions; l'aménagement en maison de quartier de la Tour Blavignac (près de 6 millions) et, enfin, la rénovation du Monument Brunswick qui a coûté plus de 4 millions.

Deux remarques, en guise de conclusion.

Il convient tout d'abord de rappeler que des investissements considérables ont été réalisés au cours des années 1980 pour construire de grands équipements culturels. Au chapitre des constructions nouvelles, on retiendra notamment la Maison des Arts du Grütli, la Bibliothèque de la Cité, le Théâtre André Chavanne, le Centre d'iconographie genevoise, la maison Tavel, le Musée Ariana et le Musée d'histoire des sciences. La décennie suivante aura quant à elle surtout été marquée par la nécessité d'investir des sommes importantes dans l'entretien et l'amélioration techniques de ces équipements.

Une deuxième remarque concerne les investissements réalisés durant la dernière législature. Ils sont en effet dérisoires : 6,4 millions sur les quelque 115 millions comptabilisés depuis 1992 ! C'est dire à quel point la situation est à revoir sur ce plan.

Le Conseil administratif a d'ailleurs pris acte des conséquences que peuvent avoir les retards accumulés dans le domaine de l'adaptation des infrastructures culturelles sur les prestations à accorder à la population et sur la vie sociale de la cité.

C'est pourquoi, en mars dernier, et sur demande pressante du Département des affaires culturelles, le Conseil administratif a décidé d'accorder une attention particulière aux investissements à réaliser dans ce domaine et surtout, de la nécessité de mener des concertations avec les autres collectivités publiques concernées.

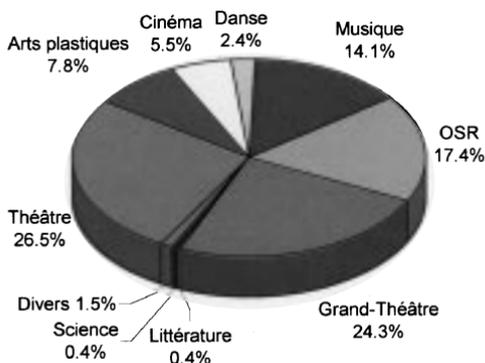
Tableaux et données statistiques

La politique culturelle de la Ville est particulièrement déterminée par l'affectation des ressources financières mises à disposition des institutions et des médiateurs culturels. Les dépenses culturelles dépendent du vote annuel du budget par le Conseil municipal et, pour les investissements, des orientations d'un plan financier quadriennal soumis à l'approbation du Conseil administratif. Un tiers des subventions allouées par la Ville le sont à des activités culturelles.

Entre 1991 et 2003, les subventions culturelles sont passées de 28,8 à 51,4 millions de francs.

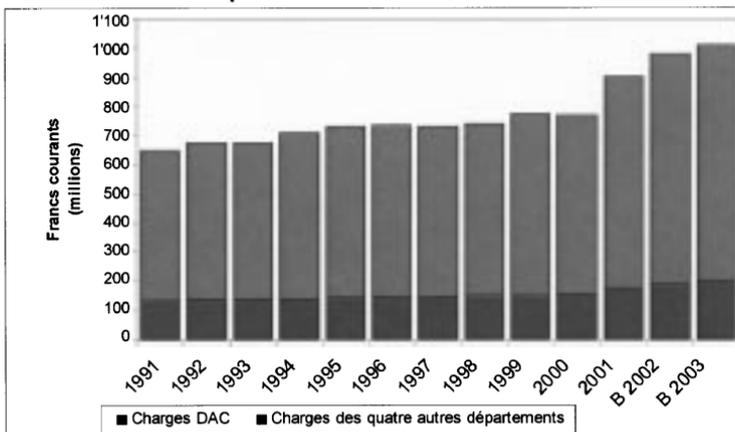
Plus globalement, l'objectif de consacrer un cinquième (20%) du budget municipal à la culture a pu être respecté, en dépit des nombreux facteurs budgétaires conjoncturels qui auraient pu modifier cet objectif à la baisse.

Répartition des subventions en 2003 (total: 51'351'900 Francs)



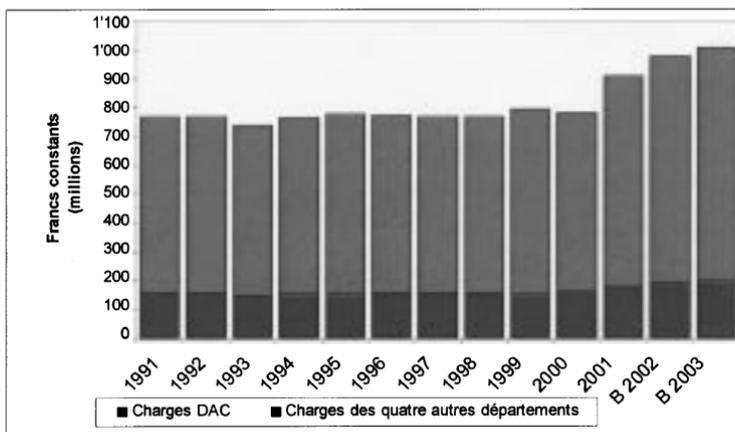
SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

Evolution des charges de la Ville de Genève et du
Département des affaires culturelles



Taux moyen annuel d'accroissement des charges VGE et DAC

	Ville de Genève		DAC	
	Francs courants	Francs constants	Francs courants	Francs constants
Francs courants	+ 30,07 mios F /an	+ 3,76% /an	+ 5,7 mios F/an	+ 3,55% /an
Francs constants	+19,9 mios F/an	+ 2,28% /an	+ 3,7 mios F/an	+ 2,07% /an



NB: Le calcul en "francs constants"

L'utilisation de données en francs constants permet une comparaison précise de la valeur du franc au fil des années en supprimant l'influence de l'inflation.

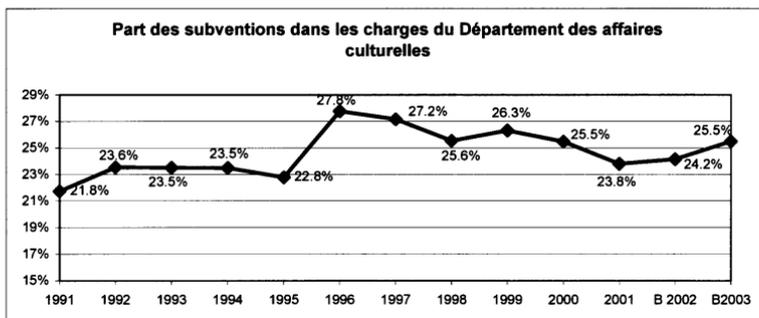
Le calcul du franc constant est basé sur l'indice genevois des prix à la consommation, qui mesure l'évolution du niveau général des prix à la consommation dans le canton de Genève.

L'indice de base correspond à l'année 1982. Partant de cet indice de base de 100, l'indice genevois des prix à la consommation augmente chaque année. Il est de 157,8 pour l'année 2002.

Les données en francs constants concernant les années 1991 - 2001 exprimées dans cette publication ont été pondérées selon le principe suivant: pour l'année 1991 par exemple, l'indice est de 132,8.

Afin d'obtenir un montant de 1991 en francs 2002, il faut donc multiplier ce montant par 157,8 puis le diviser par 132,8, soit: 100 francs 1991 donnent 118,37 francs 2002 ($100 \times 157,8 : 132,8 = 118,37$)

Les subventions du Département des affaires culturelles (DAC)

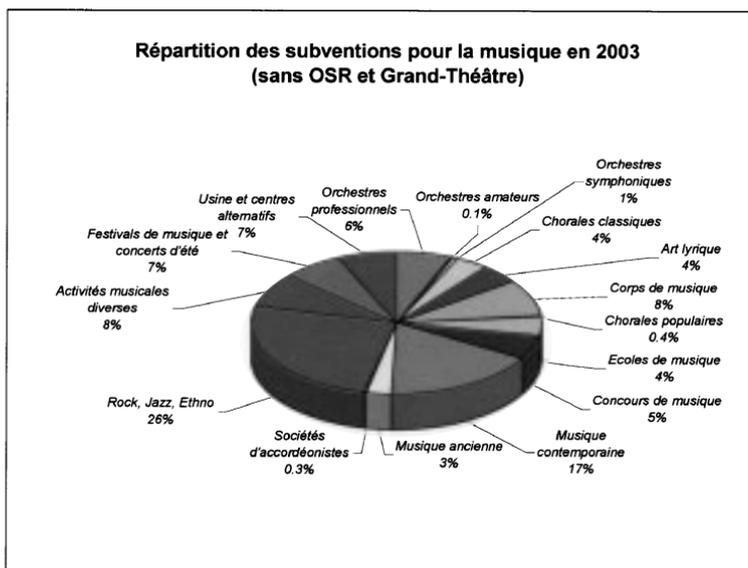


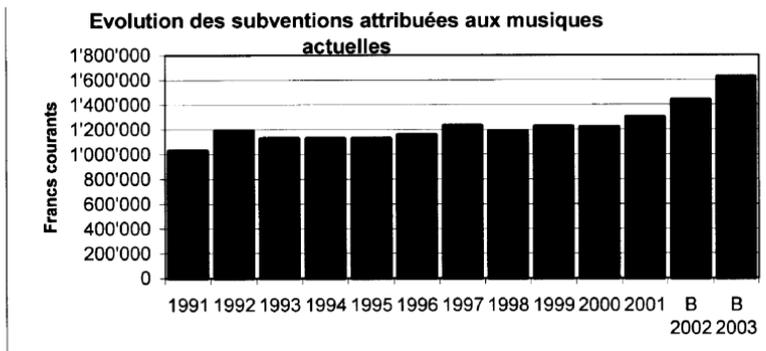
Depuis 1991, la part des subventions dans les charges du DAC est en hausse de 1,33 % par année. Ce rapport montre que la tendance est plutôt à l'augmentation de la gestion déléguée par rapport à la gestion directe.

La musique (14,1%)

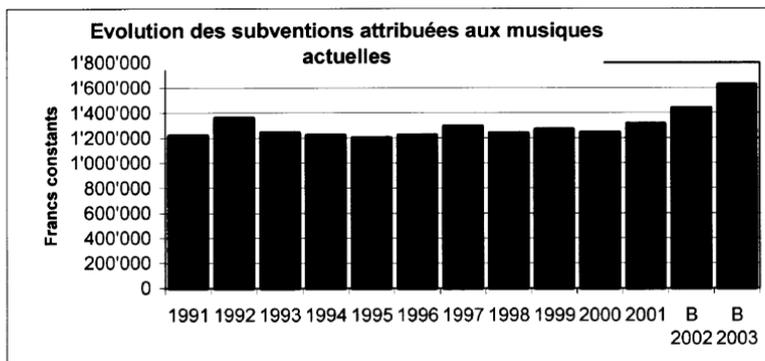
Les subventions attribuées à la musique, tous genres confondus mais sans l'OSR (8,6 millions au budget 2003) ni le Grand Théâtre (11,98 millions au budget 2003), sont passées de 6'055'694 francs en 1992 à 7'043'691 francs en 2002. Ces subventions représentent 14.1 % du montant total des subventions attribuées par le DAC.

Le tableau ci-dessous exprime la ventilation des subventions entre les différents genres musicaux. Les musiques actuelles (26%) et la musique contemporaine (17%) ont été les principaux bénéficiaires des augmentations de subventions durant les trois législatures.

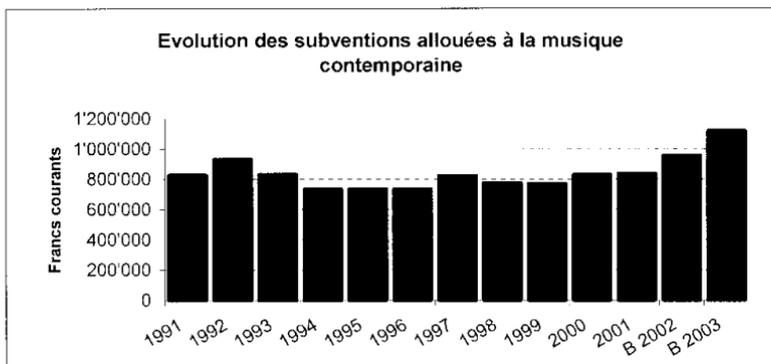




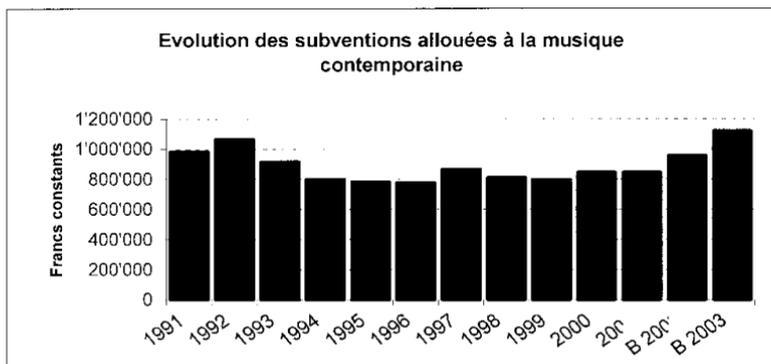
Taux moyen annuel d'accroissement des subventions		
Francs courants	+ 49'665 F/ an	+ 3,89 % / an
Francs constants	+ 33'561 F/ an	+ 2,41 % / an

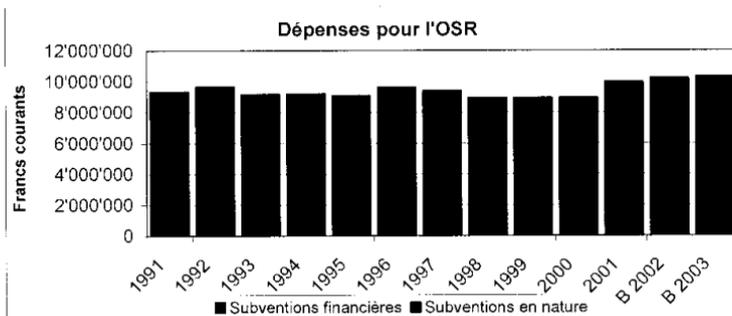


SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

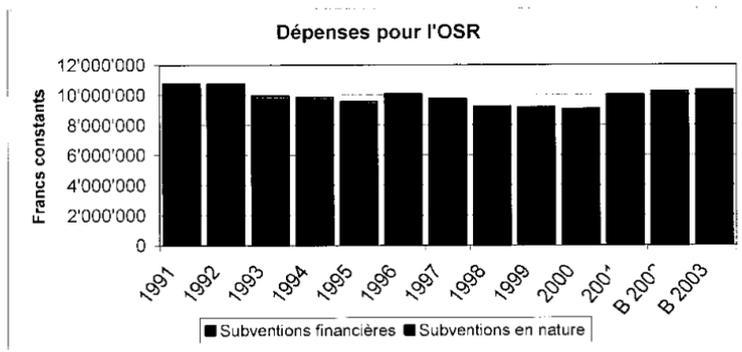


Taux moyen annuel d'accroissement des subventions		
Francs courants	+ 24'400 F / an	+ 2,56% /an
Francs constants	+ 11'422 F / an	+ 1,09% /an

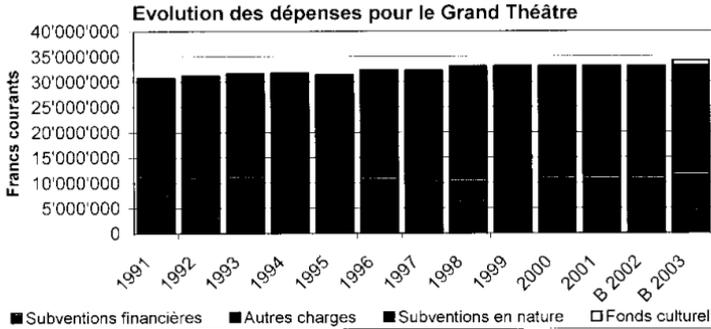




Taux moyen annuel d'accroissement des dépenses		
Francs courants	+ 80'411 F / an	+ 1% / an
Francs constants	- 66'050 F / an	- 0,44% / an

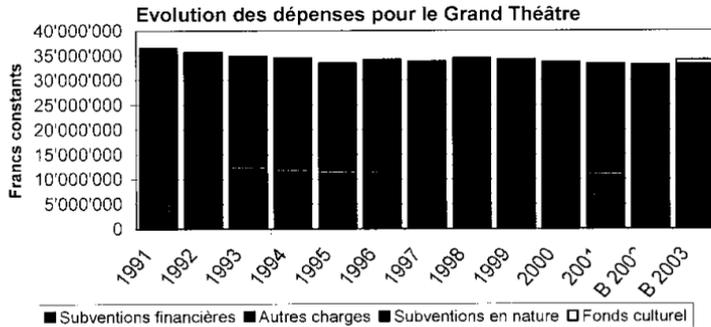


SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
 Communications du Conseil administratif



Taux moyen annuel d'accroissement des dépenses

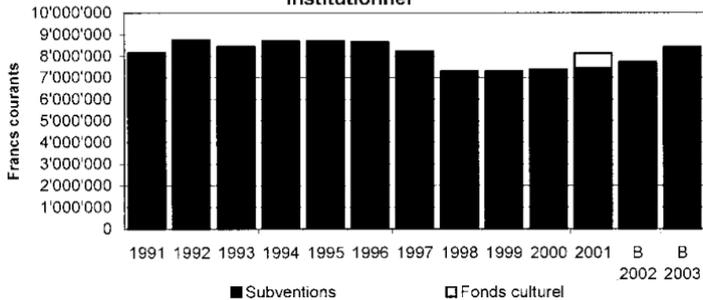
Francs courants	+ 276'012 F/ an	+ 0,86% /an
Francs constants	- 206' 431 F/ an	- 0,58% /an



le théâtre (26,5%)

Le montant des subventions pour le théâtre (26,5 % des subventions du DAC en 2003) a diminué pour l'ensemble du théâtre institutionnel. Ce fléchissement est dû aux demandes du Conseil municipal de diminuer puis de supprimer la subvention au Théâtre de Carouge entre 1998 et 2002. En 2003, cette institution est à nouveau subventionnée, mais sans retrouver les niveaux précédents. Des augmentations faites à d'autres théâtres font que le montant total des subventions attribué au théâtre est resté quasi équivalent à celui de 1997, l'année de référence.

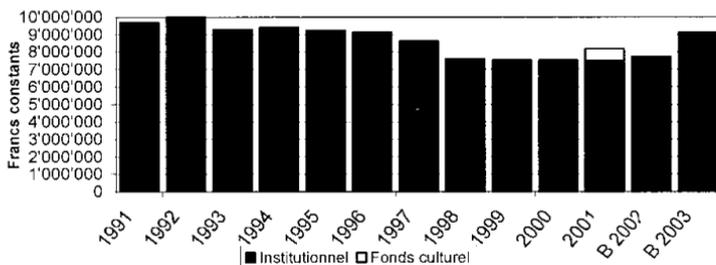
Evolution des subventions attribuées au théâtre institutionnel

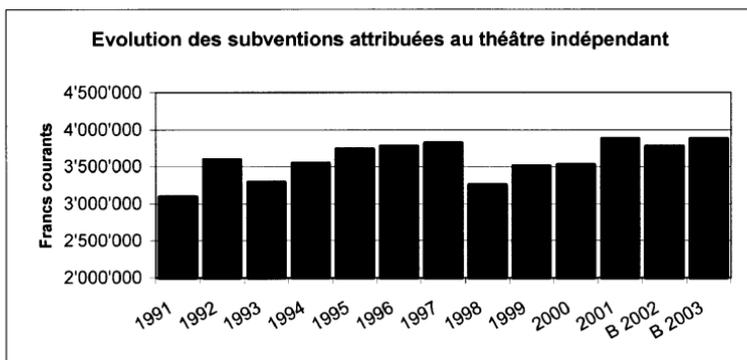


Taux moyen annuel d'accroissement des subventions

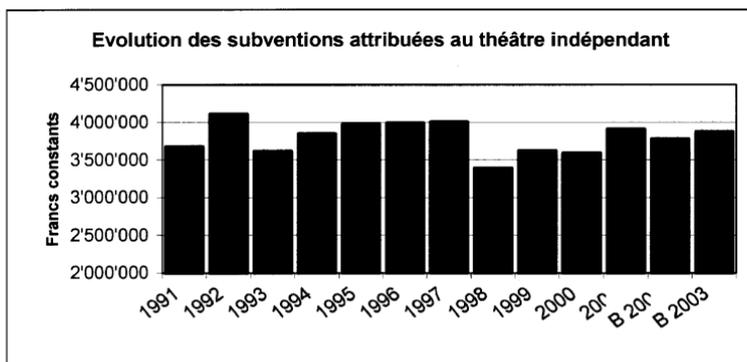
Francs courants	+ 80'833 F / an	+ 0,94% /an
Francs constants	- 47'085 F / an	- 0,5% /an

Evolution des subventions attribuées au théâtre institutionnel





Taux moyen annuel d'accroissement des subventions		
Francs courants	+ 72'733 F / an	+ 2,1% /an
Francs constants	+ 24'234 F / an	+ 0,64% /an



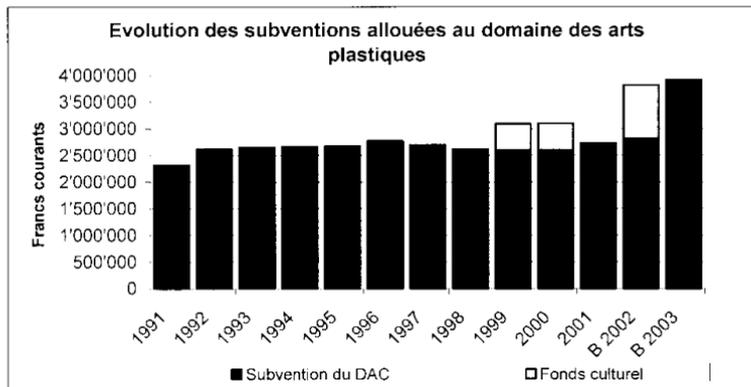
Les subventions de la Ville pour le théâtre à Genève sont passées de 11,2 millions en 1991 à 13,1 millions en 2003, soit une augmentation de 17%.

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)

Communications du Conseil administratif

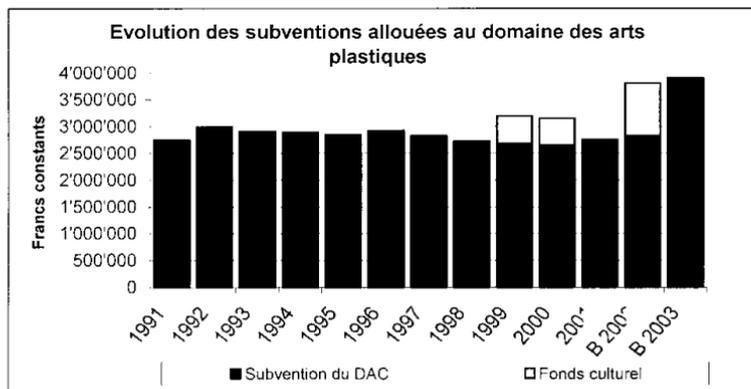
Les arts plastiques (7,8 %)

Les subventions pour les arts plastiques représentent aujourd'hui le 7,8% du total des subventions culturelles alors qu'elles étaient de 6% jusqu'en 2002. Cette augmentation s'explique par la subvention de un million accordée en 2003 au MAMCO.



Taux moyen annuel d'accroissement des subventions

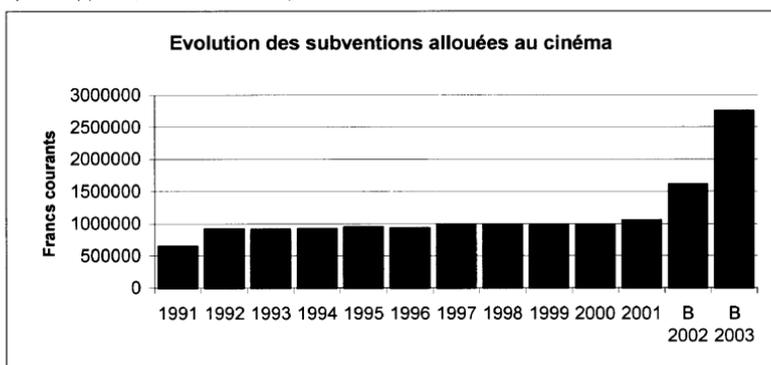
Francs courants	+ 128'790 F / an	+ 4,35% / an
Francs constants	+ 92'430 F / an	+ 2,86% / an



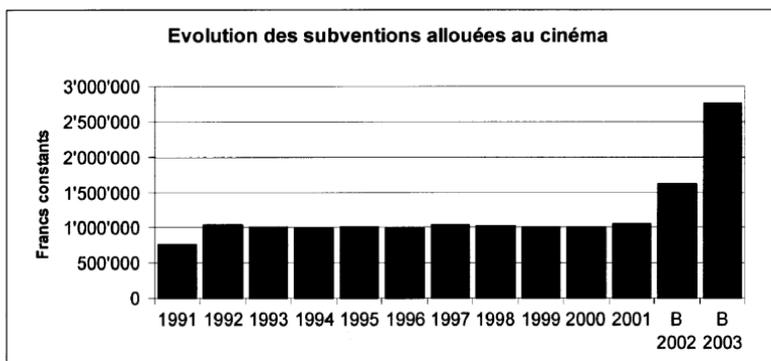
Le cinéma (5,5 %)

Entre 1991 et 2003, les subventions pour le cinéma ont plus que triplé (x 3,58), passant de 768'870 francs en 1991 à 2'750'000.

Durant les années 90, la situation n'a que peu évolué. En revanche, elle a complètement changé en 2002 avec la création et le subventionnement du Fonds Regio, l'augmentation substantielle du Fonds pour la création et la production cinématographique (de 183% en 2002 puis de 260% en 2003). En deux ans, la somme attribuée à ce fonds a été multipliée par cinq (soit 1,7 millions en 2003).



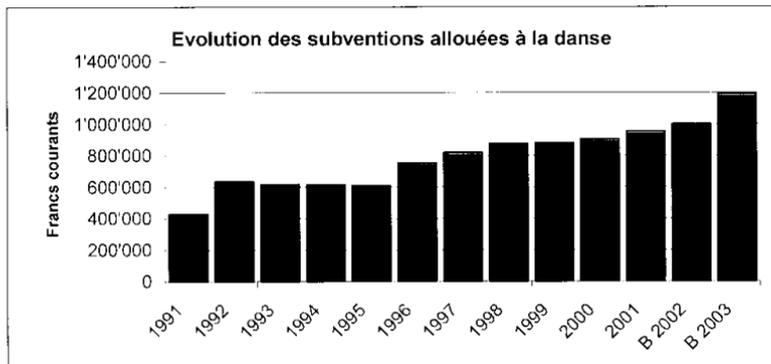
Taux moyen annuel d'accroissement des subventions		
Francs courants	+ 174'412 F / an	+ 12,78% /an
Francs constants	+ 164'261 F / an	+ 11,17% /an



SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

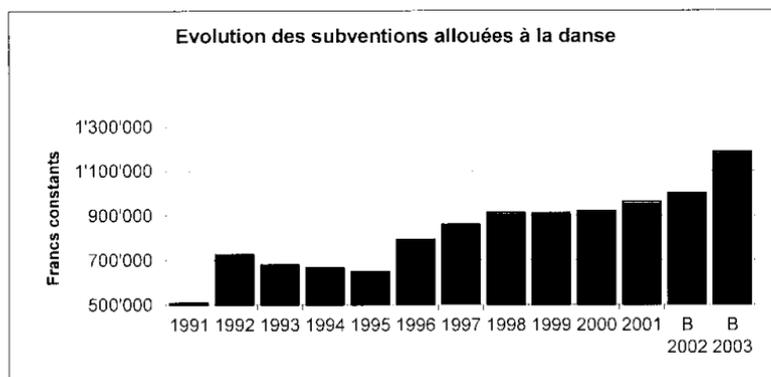
La danse (2,4%)

Les subventions pour la danse ont plus que doublé (x 2,34), passant de 508'350 francs en 1991 à 1'188'500 en 2003. Ce domaine artistique représente aujourd'hui 6% des subventions attribuées aux arts de la scène, alors qu'il en représentait 3% en 1991.



Taux moyen annuel d'accroissement des subventions

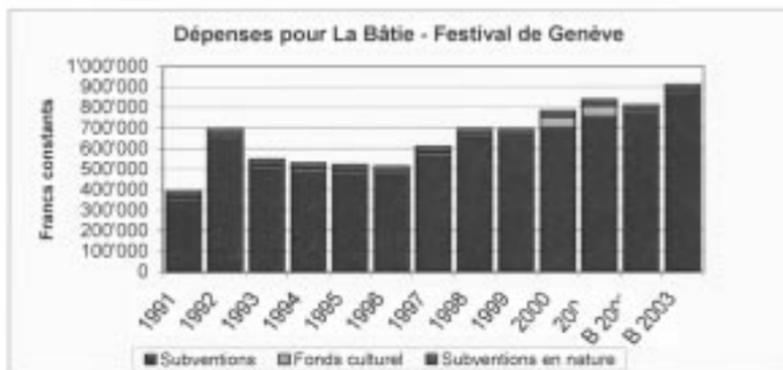
Francs courants	+ 63'390 F / an	+ 8,89% /an
Francs constants	+ 56'679 F / an	+ 7,33% /an





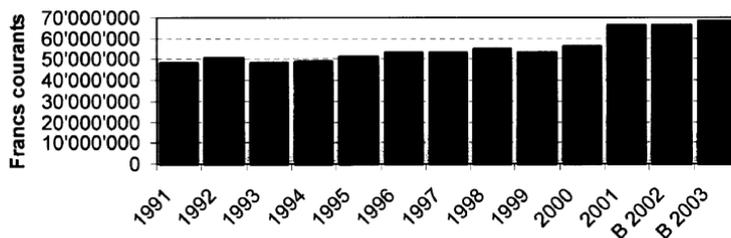
Taux moyen annuel d'accroissement des dépenses

Francs courants	+ 48'333 F / an	+ 8,82% / an
Francs constants	+ 43'156 F / an	+ 7,27% / an



Les musées

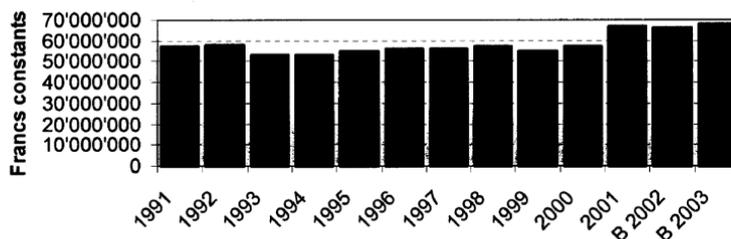
Evolution des charges de la division des musées



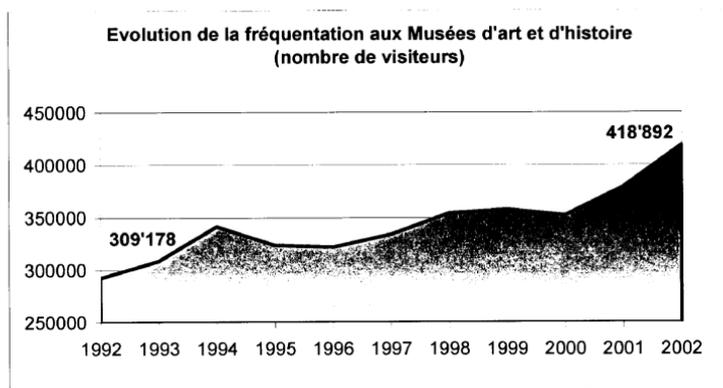
Taux moyen annuel d'accroissement des charges des musées

Francs courants	+ 1'650'128 fr / an	+ 2,9 % / an
Francs constants	+ 890'503 fr / an	+ 1,43 % / an

Evolution des charges de la division des musées



Les Musées d'art et d'histoire (MAH)



Le nombre de visiteurs a augmenté en moyenne de 12'573 par année (+ 3.63 % / an).

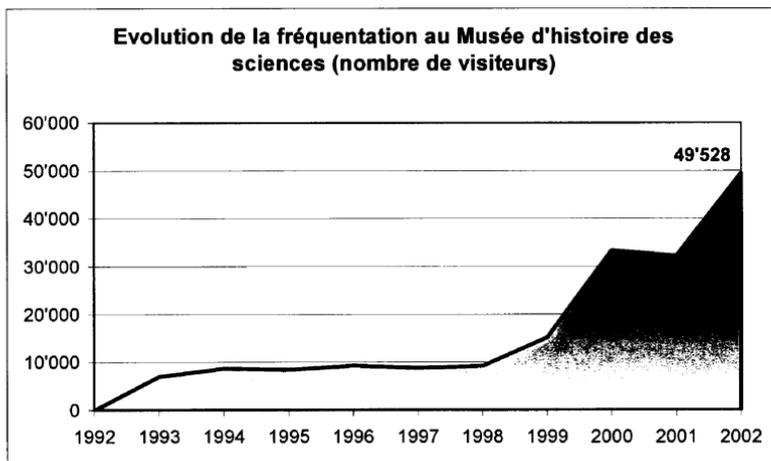
Légende: Les charges des MAH étaient de 24'420'000 en 1992. Dix ans plus tard, elles se montaient à 31'115'000 francs. Durant la même période, le nombre de visiteurs a augmenté dans une très forte proportion (près de 35%) comme le montre le tableau ci-dessus.

Trois chantiers importants ont vu leur aboutissement.

Après presque douze ans d'intenses travaux de restauration du bâtiment puis d'aménagement intérieur des collections qui ont connu un enrichissement sans précédent grâce à la générosité de nombreux mécènes, le **Musée Ariana** a été inauguré le 16 septembre 1993. Des festivités se sont déroulées sur une quinzaine de jours, attirant plus de seize mille visiteurs. En 1994, le prix « Europa Nostra », remis par l'association du même nom, a honoré la Ville de Genève pour la restauration et la muséographie de cette institution désormais qui fait référence dans le domaine de la céramique et du verre.

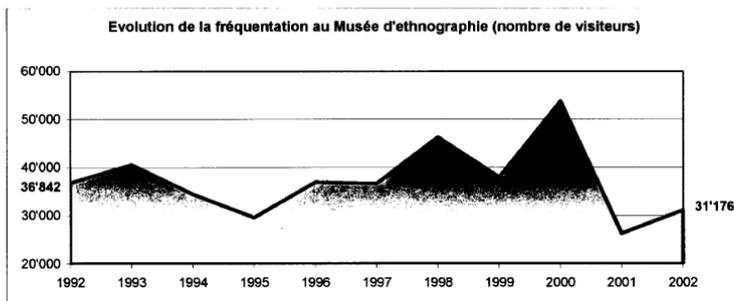
La restauration de la Villa Bartholoni, destinée à accueillir le **Musée d'histoire des sciences** s'est achevée en mai 1992. Son inauguration a eu lieu le 10 juin 1993, tout juste dix ans après sa fermeture. Le chantier muséologique s'est achevé en 1997. Le Musée présente aujourd'hui au public quinze salles d'exposition permanente. Il accueille des cycles de cafés scientifiques, met sur pied de nombreux ateliers pour le jeune public et organise chaque année la Nuit de la Science. Installé dans un nouvel immeuble construit par la Ville de Genève au boulevard du Pont-d'Arve, le nouveau Centre d'iconographie genevoise, inauguré le 25 mai 1993, regroupe les collections du « Vieux-Genève » relevant du MAH, et celles du département iconographique de la BPU. Il conserve ainsi le fonds le plus important d'images de la Ville et du Canton de Genève.

Par ailleurs, en raison des travaux engagés en 1999 à la Promenade du Pin, et pour des raisons de sécurité et de conservation, les collections du **Cabinet des estampes** et du **Cabinet des dessins** ont dû être transférées provisoirement.



Le nombre de visiteurs a augmenté en moyenne de 4'721 par année de 1993 à 2002 (+24.22 % / an).

Le Musée d'ethnographie



Le nombre de visiteurs a baissé en moyenne de 567 par année (- 1.66 % / an).

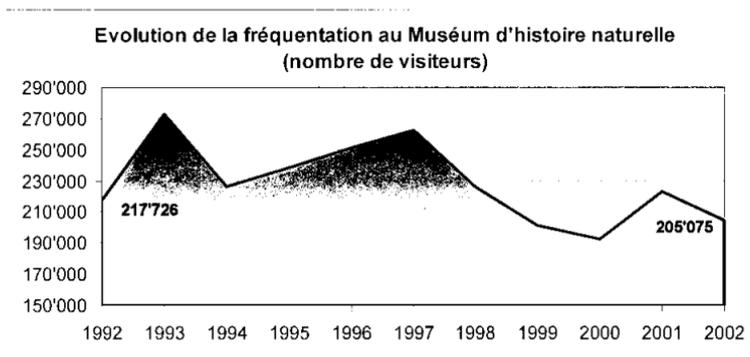
Légende: Entre 1991 et 2003, Le Musée d'ethnographie a présenté 73 expositions (53 à Carl-Vogt, 20 à l'annexe de Conches).

Les expositions étaient pour la plupart accompagnées d'animations destinées aux adultes ou aux enfants - conférences, films, démonstrations vivantes d'art ou d'artisanat, travaux pratiques, publications, soirées de contes. Depuis 1994, les visites d'écoles ont connu une forte augmentation, grâce à l'engagement de nouvelles collaboratrices spécialisées.

Enfin, l'équipe du Musée s'est beaucoup investi dans la campagne pour la construction d'un nouveau Musée. Cela a clairement commencé en 1995 lors de l'Année de la Diversité lancée par le Département municipal des affaires culturelles. A cette occasion Genève a découvert sa diversité culturelle au fil de très nombreux événements, dont une grande fête sur la Plaine de Plainpalais qui a attiré plus de 100'000 personnes.

Les maquettes et les plans de l'"Esplanade des mondes", le projet de nouveau musée à la place Sturm, ont été présentés au Palais des Nations ainsi que dans plusieurs autres lieux de Genève. Enfin, une grande exposition a été montée au Musée Rath. Sous le titre "Le monde et son double" quelque 8'000 objets ont été présentés au public en même temps que le détail du projet de futur musée. Dans le tableau ci-dessus, on voit que la fréquentation du Musée atteint son meilleur niveau en 2000. Ce résultat record a été atteint grâce à la présentation de cette magnifique exposition. Il fait également la démonstration du potentiel de public qu'un musée disposant d'un véritable espace d'exposition peut rapidement conquérir.

Le Muséum d'histoire naturelle

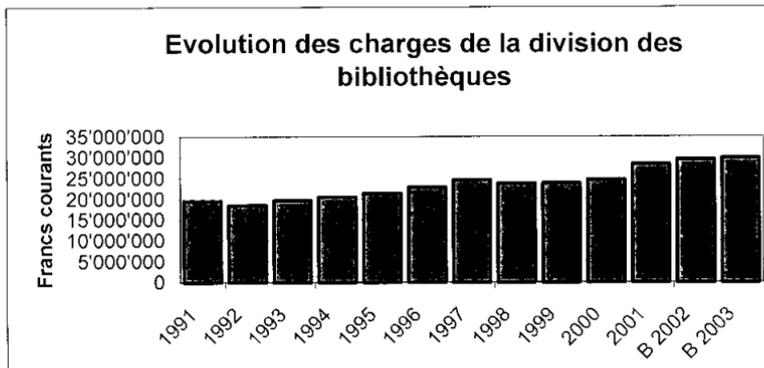


Le nombre de visiteurs a baissé en moyenne de 1'265 par année (- 0.6 % / an).

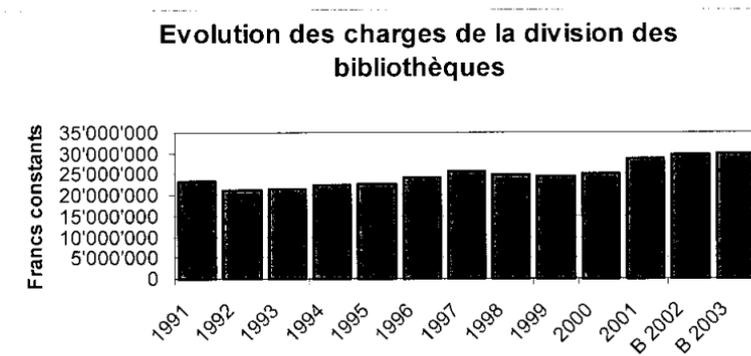
Légende: Le **Muséum** réalise une douzaine d'expositions temporaires didactiques, ludiques et spectaculaires chaque année. Certaines d'entre elles ont constitué de véritables événements. On retiendra en particulier l'exposition *Dinamation 91*, qui accueillit 305'585 visiteurs, *Bats, un monde à l'envers* avec plus de 85'000 visiteurs ou encore *Volcanica* (60'000 visiteurs). Des manifestations telles que "La semaine du film documentaire", "La nuit des chauves-souris" sont désormais des rendez-vous annuels très attendus.

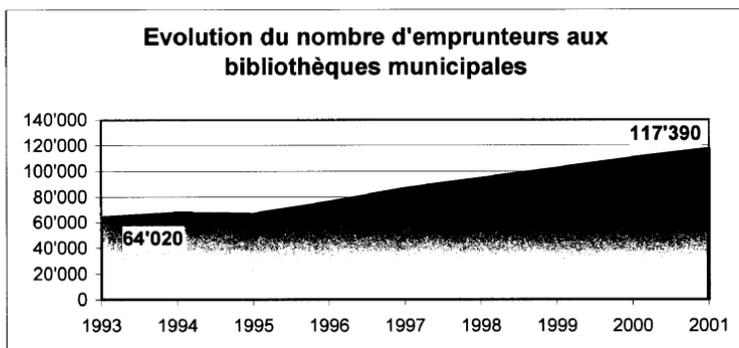
Le Muséum collabore avec le DIP pour l'animation pédagogique et il a reçu 81'200 élèves durant ces trois législatures. 27 projets de recherches ont été développés avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Dans le domaine de la formation des étudiants, 28 travaux de diplômés et 17 thèses ont été réalisés dans le cadre de l'Université de Genève et sous l'égide de la Coordination Homme - Nature - Environnement.

Les bibliothèques municipales et la BPU

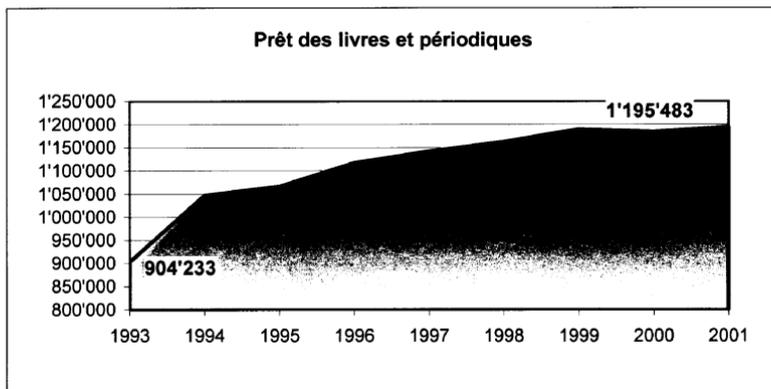


Taux moyen annuel d'accroissement des charges des bibliothèques		
Francs courants	+ 859'696 fr / an	+ 3,59 % / an
Francs constants	+ 553'014 fr / an	+ 2,12 % / an

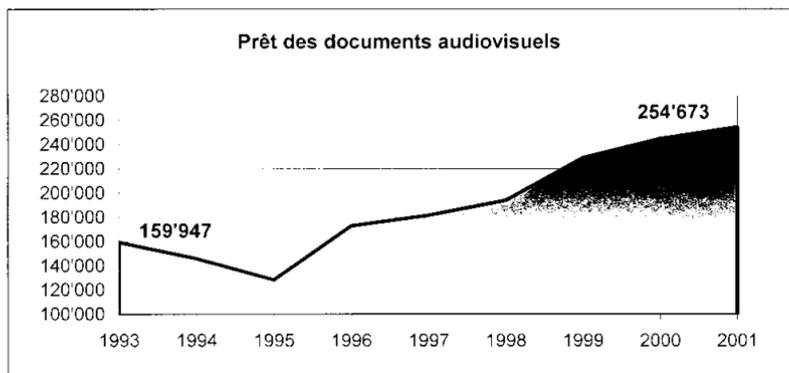




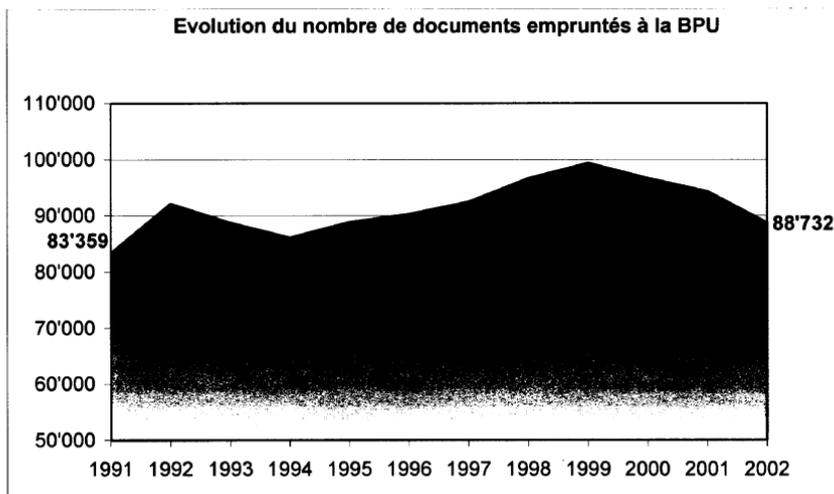
Le nombre d'emprunteurs a augmenté en moyenne de 6'671 par année (+ 7.87% / an).



L'augmentation des prêts de livres et de périodiques équivaut à une moyenne de 36'406 documents par année (+ 3.55% / an).



L'augmentation des prêts des documents audiovisuels équivaut à une moyenne de 11'841 documents par année (+ 5,99% / an).



L'évolution du nombre de documents empruntés à la BPU est à mettre en relation avec la mise en service, en automne 1998, des nouveaux espaces de la bibliothèque d'Uni-Mail, qui dispose d'un fonds de plus de 460'000 ouvrages et de nombreux postes de travail informatisés.

Par ailleurs, la BPU a inauguré une zone de libre accès en 1999. Pour l'instant, le nombre de documents disponibles représentent moins du 1% des fonds de la BPU mais déjà 20% du total des prêts. La mise en relation de ces pourcentages indique clairement l'intérêt que suscite ce nouveau service qui devrait, à terme, offrir quelque 300'000 ouvrages en libre accès.

**Points forts d'un mandat de douze ans (1991 à 2003)
au Conseil administratif de la Ville de Genève**

Pour introduire cette présentation, je tiens à préciser, avec quelques détails, les conditions qui ont permis de développer mon action à la municipalité de Genève. Tout d'abord, mon arrivée en 1991 à l'exécutif de la Ville de Genève s'est réalisé dans une conjoncture économique défavorable et proche de la récession, avec une nouvelle majorité (alternative) qui ne s'était jamais vue au Conseil administratif, et qui dérangeait certainement l'environnement politique genevois. J'étais l'élu d'un jeune parti qui n'avait jamais eu de représentant dans un gouvernement, mais qui ne s'était pas privé de porter haut et fort la contestation notamment avec les associations écologistes. Je devenais, par mon élection avec l'alternative 91, un magistrat porteur des couleurs d'une nouvelle coalition qui allait faire parler d'elle et conquérir plus tard, en 1997, la majorité au Grand Conseil.

Sur un plan personnel, j'avais obtenu ma naturalisation en 1986. Mon engagement chez les Verts datait de la même année. De formation universitaire scientifique, j'étais porté dans mes loisirs vers les sciences, les sports et les voyages. Père de famille, j'avais exercé une activité professionnelle dans l'enseignement public.

Elu en 1987 au Conseil municipal, avec la première représentation des Verts dans cette instance, je m'étais investi principalement dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'énergie, de la protection de l'environnement, ainsi que dans celui du sport. Mon parti m'avait désigné ensuite pour l'élection au Conseil administratif en 1990, puis aux élections de 1991, lors du changement de législature.

Pour relater ces douze années de magistrature d'une manière condensée, mais illustrée de résultats concrets, j'ai préféré scinder cette description en trois périodes de législature car elles ont été toutes différentes. Deux publications déjà éditées en 1995 et 1999 peuvent servir de références, de compléments ou de rappel à mes propos.

Mon intention n'est pas d'établir une liste analytique et exhaustive de ce qui est arrivé. Il s'agit plutôt de mentionner les principaux repères qui permettent de situer la conjoncture politique, les enjeux, les réussites mais aussi quelques échecs. Il s'agit aussi de mettre en évidence les points forts d'un mandat qui est celui de toute une équipe. Un magistrat peut donner des impulsions, définir des caps et des objectifs, affirmer des priorités et les rappeler, mais il ne peut pas agir sur tous les fronts, notamment sur ceux de la réalisation opérationnelle.

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

En 1991, mon premier objectif était d'une part de développer l'organisation du département des affaires culturelles de la Ville pour qu'elle soit adaptée à la dimension cantonale du rayonnement culturel de Genève, et d'autre part d'affecter des moyens supplémentaires pour développer la création artistique des associations culturelles. Pour répondre à ce défi dans une conjoncture économique et financière déprimée, j'ai dû exercer pendant plusieurs années une direction interventionniste car l'administration du département n'était pas encore prête à faire les choix nécessaires.

Parallèlement et pour mieux situer le bilan de mon action politique, il faut rappeler l'ensemble des contraintes qui délimitent le champ du possible. D'abord les charges d'un conseiller administratif de la Ville ne se résument pas seulement à celles du département qu'on lui a délégué. Elles concernent autant la conduite de l'administration municipale que la politique collégiale du Conseil administratif. Si vous appartenez à la majorité, la responsabilité et l'engagement sont encore plus importants. Il faut ajouter que la conduite et la direction de projets dépendant la plupart du temps de plusieurs départements, il est indispensable d'avoir l'accord des magistrats concernés, pour éviter le blocage par l'un d'entre eux. Cela dit, il est indispensable aussi d'avoir une majorité au Conseil municipal pour pouvoir obtenir les crédits nécessaires aux départements ainsi qu'aux projets, tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Enfin je terminerai en rappelant que mon travail de magistrat a toujours été accompli en adéquation avec le groupe municipal des Verts

1991-1995
Première législature

La première législature de ce nouveau Conseil administratif, placée sous le double signe de la récession et du changement de majorité, à l'exécutif seulement, est une période de transition : les décisions nécessaires au changement sont timorées et le conservatisme règne, alimenté par des réflexes d'anciens minoritaires. Seuls les systèmes d'informations et de communication de l'administration municipale et les affaires culturelles bougent, alors que les déficits des finances de la ville se creusent. Le Conseil administratif opère des redistributions de services ou d'unités qui ont une grande importance : le service de l'urbanisme passe du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ; l'Usine est transférée du département des finances au département de la culture et du tourisme et la Maison de Saint-Gervais est elle aussi rattachée au département de la culture. Ce dernier change d'appellation et s'intitule désormais "département des affaires culturelles". Il cède au département de l'aménagement le Fonds municipal de décoration.

Cette première législature est, pour moi, consacrée à l'apprentissage du métier de magistrat, à l'organisation du département des affaires culturelles et à son ouverture sur la cité, à la réflexion sur l'élaboration d'une politique culturelle et à la création de synergies et de croisements culturels. C'est ainsi que prennent place de grands événements culturels conviviaux et gratuits comme la Fête de la musique, et que se développent de nouvelles relations culturelles dans la région transfrontalière, notamment avec l'année Voltaire.

L'accent est mis sur la diversité culturelle et le soutien aux artistes qui sont en place, tout en élargissant le cercle des bénéficiaires à ceux qui n'ont pas encore été reconnus.

Plusieurs réalisations architecturales importantes sont inaugurées: Musée d'histoire des sciences, Musée Ariana, Centre iconographique genevois, Théâtre André Chavanne, et le Mamco. L'ouverture de ce musée privé dans des locaux de la Ville où se trouvent également le Centre d'art contemporain et le Fonds municipal d'art contemporain, va créer une dynamique importante dans le quartier des bains. Ce quartier, grâce aussi aux nombreuses galeries et restaurants qui s'y implantent, deviendra un nouveau quartier culturel de la ville consacré à l'art contemporain.

Dans le domaine des relations extérieures, pour la première fois dans l'histoire d'une municipalité suisse, la Ville de Genève défend avec une certaine originalité la fermeture de la centrale au plutonium de Creys-Malville. Une démarche de ce type sera d'ailleurs reprise en 2001 pour lutter contre le retour des camions sous le Mont-Blanc et en 2003 pour positionner la Ville contre la guerre en Irak avec des messages de paix.

Avec l'administration et le Conseil administratif, je participe à la préparation de la mise en réseau informatique des services municipaux, de la mise en route du site internet de la Ville de Genève. Dans le domaine de la gestion des données informatiques concernant toutes les collections des musées, je lance la création de MUSINFO.

Par rapport aux questions touchant à l'environnement, j'entreprends d'intensifier le dialogue entre l'Université, plus particulièrement la Faculté des sciences, et les instituts scientifiques municipaux (Conservatoire et Jardin botaniques, Muséum d'histoire naturelle et Musée d'ethnographie) en créant la Coordination Homme-Nature-Environnement. C'est à ce moment aussi que débute les premiers travaux qui ont conduit à la réalisation d'un Agenda 21. Cette législature est encore celle de la lutte pour obtenir du Conseil municipal un règlement définitif des plans d'utilisation du sol.

Enfin, pendant ces premières années, je m'efforce d'entretenir des rapports corrects avec une presse, certes méritante, mais parfois arrogante et volontiers méprisante ainsi qu'avec d'autres médias dominés dans certains cas par de véritables journalistes-procureurs.

1995-1999
Deuxième législature

La deuxième législature, avec cette fois une majorité alternative au Conseil municipal, est consacrée en grande partie à résoudre la crise des déficits budgétaires successifs. Ce travail est mené en concertation avec les associations du personnel, et les résultats évitent bien des crispations survenant au sein de la fonction publique cantonale : partage du temps de travail avec réduction de la durée de travail, contribution de solidarité puis blocage des mécanismes salariaux hormis l'indexation au coût de la vie.

Au début de cette législature, le Conseil administratif inscrit la Ville de Genève dans le développement durable. C'est dans cet esprit que je présente au Conseil municipal mon discours de législature en tant que Maire, en insistant tout d'abord sur la lutte contre le projet de traversée de la rade et ensuite, en fin de législature, en engageant la municipalité à soutenir la campagne de l'association "J'y vis, j'y vote" pour l'extension des droits populaires aux résidents étrangers.

Pour les affaires culturelles, je m'attache en priorité à maintenir la part de 20% dévolue à la culture dans le budget municipal, à faire fonctionner le département dans un esprit d'équipe, à consolider les manifestations populaires avec des éditions phares comme la Fête de musique et de la diversité en juin 1995 et l'édition régionale en 1998 des Journées du patrimoine, ainsi que celle de la Fureur de lire sur le thème du voyage avec la participation de Nicolas Bouvier.

Lors de cette deuxième législature un effort particulier est consacré au développement de nouvelles bourses et de Prix, notamment celui de la Bande dessinée lors de la mise sur pied par le département de l'Année Töpffer. Dans le domaine du soutien aux artistes, je crée un fonds spécialement destiné aux intermittents du spectacle de la Ville de Genève. Cette initiative a été étendue ensuite au Canton de Genève, puis au Canton de Vaud.

En parallèle sont menés les travaux préparatoires des prochains investissements à réaliser comme le Nouveau Musée d'ethnographie, le projet au Fil du Rhône, la rénovation de la Comédie, la Maison de la danse, la Maison de toutes les musiques à l'Alhambra, le projet d'un bâtiment d'art contemporain (BAC +3) regroupant tous les partenaires oeuvrant dans le domaine de l'image contemporaine, et la réaffectation de l'Ecole des Casemates pour loger l'administration et les laboratoires des Musées d'Art et d'histoire.

Cette législature est aussi marquée par de nombreuses réalisations dans le domaine des bâtiments : salles de répétitions pour le Grand Théâtre ; création de la scène Ella Fitzgerald au parc La Grange (réutilisation de la coquille acoustique) ; réarrangement et réfection de l'Usine ; conservation et rénovation de la Concorde, construction de la bibliothèque Saint-Jean ;

rédaction du bâtiment de la Bibliothèque d'art et d'archéologie ; réhabilitation de la salle communale de Plainpalais et rénovation du Monument Brunswick ; réhabilitation des Serres Rothschild à Pregny et de la serre et jardin d'hiver du Jardin botanique.

Dans le domaine des relations extérieures, la priorité est aux échanges et une importante coopération est mise en place au niveau régional et transfrontalier avec le Diamant Alpin. Des programmes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sont développés et consolidés en Afrique et en Amérique du Sud par les Conservatoire et Jardin botaniques.

Cette deuxième législature marque également une étape déterminante pour la nomination de responsables importants pour mettre en œuvre la politique culturelle élaborée. Il s'agit principalement des directeurs du département des affaires culturelles, du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'histoire des sciences, du Grand Théâtre, du Théâtre du Grütli; mais aussi des responsables de secteurs culturels, de la communication du département avec les médias, de la promotion culturelle et de l'administration de la division art et culture. Toutes ces désignations sont faites d'une part pour mieux mettre en valeur le service public et l'autonomie des services, d'autre part pour favoriser d'importants changements de comportements et de responsabilité des fonctionnaires face à leur travail. Ces changements ont pour but essentiel, au-delà des aspects de fonctionnement interne, de favoriser l'accès à la culture le plus large possible, notamment pour les jeunes dans les collaborations avec l'école genevoise, en orientant les activités des services vers des prestations au public marquées par la qualité de l'accueil et de l'animation tout particulièrement dans les musées et les bibliothèques.

1999-2003 **Troisième législature**

La troisième législature conserve la double majorité alternative au Conseil administratif et au Conseil municipal. Toutefois, deux nouveaux Conseillers administratifs font leur apparition et entreprennent de dynamiser leur département. La seule nouveauté au Conseil administratif dans la répartition des services est l'échange entre deux départements du service de la conservation du patrimoine architectural et du Fonds d'art contemporain. Modification plus significative, la délégation de l'aménagement et de l'environnement est transformée en une délégation à l'Agenda 21 sous la présidence successive de 3 départements. La délégation pour l'aide à la coopération et le développement est créée avec une progression des crédits attribués qui devra atteindre la barre des 0,7% du budget municipal en 2004. 1999, c'est l'année de la fin des déficits budgétaires comme prévus par les plans quadriennaux. Les excédents financiers permettent de réajuster les divers manquements engendrés par la crise budgétaire précédente et rendent possible la titularisation de plusieurs centaines d'emplois précaires (160 aux affaires culturelles sur 540 pour l'ensemble de l'administration).

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

Sous ma deuxième présidence, comme maire en 2001, le Conseil administratif réorganise son secrétariat général en créant une unité pour les relations extérieures, une autre pour l'administration centrale et une autre pour le service des ressources humaines, afin de développer dans ces domaines une politique plus collégiale.

Aux affaires culturelles j'entreprends de remanier le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC). Sur ma proposition un arrêté est voté par le Conseil municipal. Les structures et l'organisation du Fmac sont complètement changées afin d'offrir de nouveaux soutiens aux artistes : subventions aux projets, résidences d'artistes, aide pour les ateliers, achats d'œuvres élargis, aide à la publication de catalogues. Une nouvelle responsable est nommée en 2002 pour mettre en œuvre cette politique; la dotation en personnel de cette unité est renforcée.

Un ambitieux projet est préparé et se matérialise par une convention entre la Ville, l'Etat et l'Université pour rassembler les bibliothèques des Facultés des lettres et de théologie avec la Bibliothèque publique et universitaire. Ce projet « Bibliothèque de Genève » doit permettre de conserver, d'étudier et de mettre en valeur les merveilles de notre patrimoine ancien, tout en développant les nouvelles technologies liées à la numérisation au sein d'espaces agrandis et réaménagés dans les bâtiments des Bastions, au cœur de la ville.

Dans le domaine des investissements concernant les infrastructures culturelles, le projet de construction du nouveau Musée d'ethnographie est mené à terme selon les priorités défendues par les Verts pendant trois législatures. Il est voté par le Conseil municipal le 22 février 2001. Préparé par le département des constructions, il n'est pas soutenu par celui-ci et se voit combattu par un référendum qui fait échouer le projet de la place Sturm. A la suite de ce refus le département des affaires culturelles demande au Conseil administratif de mettre à l'abri l'ensemble des collections du Musée d'ethnographie aux Ports Francs dans des locaux aménagés à cet effet et de rénover l'actuel Musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt avec le legs Lancoux de 9 millions. Aucun autre projet culturel de construction n'est présenté au Conseil municipal pendant cette législature, à mon grand regret.

Les fêtes populaires consacrées à la musique, au livre ou au patrimoine sont diversifiées et étendues au domaine des sciences avec la création de la Nuit et la science. Cette manifestation renouvelée trois fois depuis, connaît un très grand succès avec la participation de plusieurs centaines d'associations et de laboratoires scientifiques romands. Cette manifestation permet au Musée d'histoire des sciences de fidéliser un public nombreux autour de ses activités annuelles autant pour ses expositions que pour les cafés scientifiques qui y sont organisés. Une autre manifestation scientifique voit le jour dans le domaine de la botanique et de la coopération Nord-Sud : Cap au Sud. Ce festival a pour but de montrer l'importance des coopérations dans le développement des pays du sud, notamment dans le domaine de la diversité végétale et du partage des connaissances dans les relations Nord-Sud et Sud-Sud.

Dans le domaine de la gestion déléguée avec les fondations et les associations culturelles genevoises, des conventions de subventionnement sont mises en place pour mieux définir les partenariats et rendre plus transparentes, vis-à-vis des parlements, les relations entre subventionnés et autorités. Ces conventions permettent d'allouer des moyens sur une durée de quatre années en précisant les modalités de leur reconduction, notamment au niveau de l'évaluation.

Enfin dans le domaine des relations entre l'Etat, la Ville et les autres Communes du canton, une convention générale sur la culture est proposée par les autorités exécutives pour régler la mise en oeuvre de la politique culturelle qui doit être menée dans le canton de Genève. Une Conférence Culturelle Genevoise est ainsi créée qui permettra surtout d'établir des lignes directrices, des priorités et des collaborations dans le soutien aux projets et infrastructures culturels d'importance cantonale.

Pour terminer sur une note personnelle, je dirais que j'ai été un magistrat au service de la Culture plutôt que d'avoir mis celle-ci à mon service. Je me suis appuyé sur la légitimité donnée par l'éligibilité plutôt que sur la manipulation et la mauvaise foi utilisée par certains professionnels politiques. Ma volonté principale a toujours été de rester loyal envers mon parti et les électeurs qui m'avaient choisi et d'agir au plus près de mes convictions pour le développement du service public et pour défendre l'intérêt général de la collectivité.

Résumé des points forts

En résumé les **points forts de mon mandat au département des affaires culturelles** sont:

- Soutien à la diversité culturelle et artistique en favorisant l'ouverture des publics à la création artistique.
- Décloisonnement et mise en synergie des acteurs-médiateurs culturels.
- Création de grandes fêtes culturelles conviviales.
- Développement de l'accueil et de l'attractivité des musées et des bibliothèques.
- Construction d'une politique culturelle transfrontalière, régionale, nationale.
- Organisation d'un département vivant et dynamique fonctionnant en équipe.
- Nominations de personnes compétentes pour mener cette politique.
- Accroissement de l'accès à la culture par des extensions de gratuité, des prix réduits de billets, des collaborations au sein de l'école genevoise, la carte 20 ans / 20 francs, des augmentations et diversifications de spectacles pour les aînés, la gratuité de spectacles et de manifestations populaires.

SÉANCE DU 6 MAI 2003 (après-midi)
Communications du Conseil administratif

Quant aux **points forts apportés à la politique de la Ville de Genève**, ils sont d'avoir:

- Participé à une nouvelle majorité porteuse de valeurs contemporaines pour le développement durable.
- Donné de la crédibilité aux idées vertes dans un gouvernement.
- Mis en place l'agenda 21 de la Ville de Genève.
- Oeuvré pour développer un esprit d'équipe et inscrire des réformes comme la mise en réseau informatique de l'administration, la création du site internet de la Ville, le contrôle de gestion et la comptabilité analytique et de nouvelles structures comme celles du secrétariat du Conseil administratif avec la création du service des relations extérieures.
- Revendiqué l'importance des villes dans la politique régionale et nationale.
- Développé une politique de la Ville sur de nouvelles solidarités : Centrale nucléaire de Creys-Malville, Villes de Bosnie, Tunnel du Mont-Blanc, Paix en Irak.
- Contribué activement à la bonne santé des finances municipales pendant 10 années comme on peut l'apprécier dans le résultat des comptes 2002.

Quant aux autres réalisations plutôt quotidiennes et si nombreuses qu'elles ne peuvent être cataloguées, elles appartiennent aux responsabilités ordinaires du mandat électif, c'est-à-dire qu'elles relèvent principalement de la détermination, de la rigueur, de la cohérence et de l'engagement.

Alain Vaissade, le 27 mars 2003